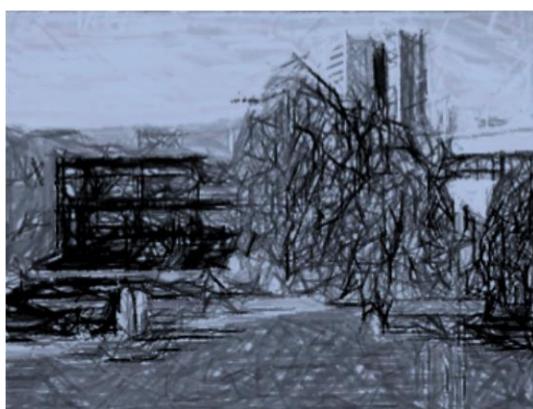
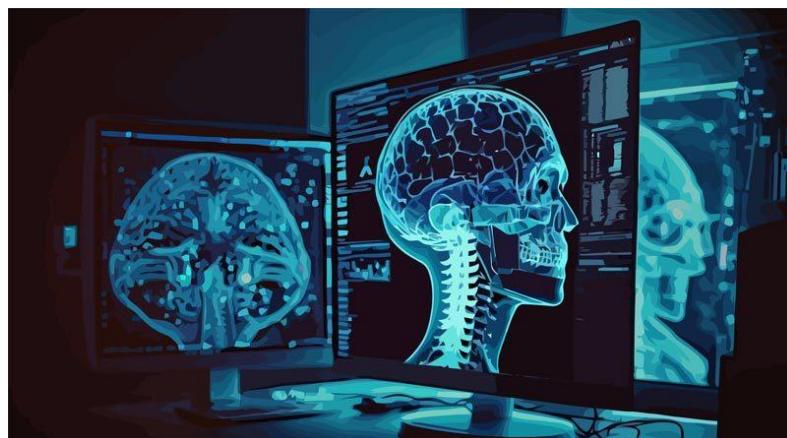




**CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
DES HOPITAUX CIVILS DE COLMAR**

Hôpitaux Civils
de Colmar

**EXTRAIT DU PROJET PÉDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION
DE MANIPULATEURS
D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE**



**ANNÉE
2025-2026**



*IFMEM Hôpitaux Civils de Colmar 39, avenue de la Liberté 68024 COLMAR CEDEX
Secifmem.ecoles@ch-colmar.fr / 03 89 12 43 21*

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE (IFERM).....	4
1.1 PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL	4
1.2 PRESENTATION DE LA STRUCTURE	5
1.3 LA DEMARCHE QUALITE	5
1.4 LES INTERVENANTS.....	7
1.5 LE CADRE DE SANTE	8
1.6 LES LOCAUX	8
2 PERSONNELS DE L'IFERM.....	9
2.1 EQUIPE DE DIRECTION	9
2.2 EQUIPE PEDAGOGIQUE	9
2.3 EQUIPE ADMINISTRATIVE.....	9
3 LE MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE – ACTIVITES ET COMPETENCES.....	9
3.1 DEFINITION DU MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	9
3.2 DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION.....	10
4 FINALITES DE LA FORMATION.....	11
5 PRINCIPES DE LA FORMATION.....	12
5.1 LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	12
5.2 LES METHODES D'APPRENTISSAGE.....	12
5.3 L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE.....	12
5.4 VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION.....	12
6 CONCEPTION DE LA FORMATION	12
6.1 CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFMEM DE COLMAR	12
6.2 LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES	13
6.3 A QUI S'ADRESSE LA FORMATION	14
6.4 LES ETUDIANTS	15
6.5 LES FORMATEURS	15
6.6 LES INTERVENANTS.....	15
6.7 LES PROFESSIONNELS DE SANTE	16
7 FORMES DES ENSEIGNEMENTS	16
8 ORGANISATION DE LA FORMATION	18
8.1 L'ORGANISATION SEMESTRIELLE	18
8.2 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE	19
8.3 LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES.....	20
8.4 LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE.....	27
9 FORMATION CLINIQUE EN STAGE.....	30
9.1 MODALITES PEDAGOGIQUES	30
9.2 LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION	31

9.3	LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFMEM	31
9.4	Les objectifs individuels de stage.....	33
9.5	LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE	33
9.6	AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE et particularisme colmarien : le parcours patient	34
9.7	LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL	36
9.8	LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS	37
9.9	L'ETUDIANT MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	37
9.10	LE RESPONSABLE DE LA FILIERE ET DE LA FORMATION CLINIQUE	38
9.11	LE FORMATEUR REFERENT DE STAGE.....	38
9.12	LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE	38
9.13	LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT	39
9.14	LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE	40
10	VALIDATION - CERTIFICATION.....	42
10.1	VALIDATION DES COMPETENCES.....	43
10.2	COMMISSION SEMESTRIELLE D'ATTRIBUTION DES CREDITS.....	43
10.3	Processus global d'aide a la reussite des etudiants MERM a l'IFMEM de colmar 45	
10.4	L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS egalement dans LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS.....	45
10.5	ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFMEM de COLMAR	46
10.6	PRINCIPES DE NOTATION RETENUS – COMPENSATION UE	46
10.7	ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT	47
10.8	ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	47
10.9	MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS.....	49
10.10	LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR et/ou DU FINANCEUR.....	49
11	DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS.....	51
11.1	DROITS DES ETUDIANTS	51
11.2	DEVOIRS DES ETUDIANTS.....	52
12	ANNEXES	53
12.1	ANNEXE I. MODALITES D'EVALUATIONS SPECIFIQUES A L'IFMER M DE COLMAR	54
12.2	ANNEXE II. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2024/2025	64

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE (IFERM)

1.1 PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL

Au Centre du territoire alsacien, le Centre de Formation des Professions Paramédicales comprenant notamment l’Institut de Formation de Manipulateurs en Electroradiologie Médicale est implanté sur le site des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) dans une infrastructure architecturale moderne et lumineuse particulièrement propice à la formation.

En Centre Alsace, les Hôpitaux Civils de Colmar c'est :

- une Direction commune avec le Centre Hospitalier de Guebwiller, le Centre Hospitalier de Munster, l'Hôpital Intercommunal de Soultz-Hüssenheim et l'Hôpital Intercommunal d'Ensisheim-Neuf-Brisach,
- l'établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire 11 composé de 10 établissements dont un établissement médico-social,
- 3865 personnels non médicaux et 361 personnels médicaux répartis sur 3 sites : Le Centre pour Personnes Agées, Pasteur 2 et l'Hôpital Pasteur,
- 1300 lits et places, 302 534 consultations, 715 589 passages aux urgences adultes et pédiatriques,
- 135 191 examens d'imagerie¹.

Un nouveau plateau technique de médecine nucléaire est en cours d'implantation aux Hôpitaux Civils de Colmar, en réponse à une prise en soin essentielle et adaptée du cancer pour une population de 400 000 personnes du Centre-Alsace.

Ainsi, les HCC ont inscrit l'acquisition d'un TEPSCAN dans leur projet d'établissement et ont obtenu l'autorisation de la part de l'ARS Grand-Est d'exploiter un équipement sur le site Pasteur, en coopération avec la Fondation de la Maison du Diaconat.

Le nouveau TEPSCAN permettra de :

- Répondre aux besoins croissants du territoire alsacien en cancérologie
- Réduire les délais d'attente et les déplacements pour les patients du Centre Alsace
- Favoriser les synergies avec les activités existantes des HCC
- Favoriser les démarches de recherche clinique aux HCC

La proximité de l'IFERM avec les HCC favorise la participation de professionnels de santé aux différents projets de formation et permet une offre diversifiée de terrains de stage généralistes et spécifiques.

Cette diversité contribue à la construction des compétences professionnelles et permet d'adapter le parcours de l'étudiant en stage pour l'obtention du diplôme d'Etat.

¹ Memento HCC 2022

Inscrites dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, les équipes pédagogiques et administratives assurent, sous la responsabilité du Directeur, la mise en œuvre des référentiels de formation, l'encadrement pédagogique et les dispositifs de formation spécifiques.

L'accent est mis sur un *accompagnement individuel personnalisé de chaque étudiant*: parcours de stage, rencontre avec les professionnels et les formateurs sur le terrain de stage, suivi de l'acquisition des éléments de compétences, consultation des copies et explications en cas de difficultés lors d'une évaluation, cours de soutien collectifs....

De multiples partenariats par *convention d'universitarisation* sont réalisés notamment avec la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de Strasbourg, ainsi que l'Université de Haute-Alsace.

L'IFMEM est une filière de formation représentée au sein du Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formation Publics Alsaciens des Professions de Santé (IFPAPS).

De multiples projets sont menés chaque année tel le déploiement de nouvelles méthodes pédagogiques dont la simulation en santé, le numérique en santé et une approche pédagogique de l'IA.

La Direction et l'ensemble du personnel du CFPP sont attentifs au bien-être et la qualité de vie au Centre de formation.

Une ouverture vers des thérapies alternatives est proposée aux étudiants, à savoir : cours d'initiation voire expérimentation, réflexologie plantaire, hypnose, sophrologie, aromathérapie. L'IFMERM est rattaché aux H.C.C. et fonctionne sous l'autorité du Ministère de la Santé, de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est.

1.2 PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre de Formation des Hôpitaux Civils de Colmar est situé rue du Docteur BETZ à 10 minutes de la gare.

Il regroupe la Formation Continue, le Centre de Documentation des HCC et quatre formations paramédicales :

- L'IFMERM (Institut de Formation en Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale) avec un capacitaire maximal de 40 étudiants en première année de formation, ce capacitaire sera variable selon les besoins du territoire,
- L'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) avec un quota de 160 étudiants en première année de formation,
- L'IFAS (Institut de Formation d'Aides-Soignants) avec une capacité d'accueil de 70 élèves,
- L'IFIBO (Institut de Formation d'Infirmiers de Bloc Opératoire) avec une capacité d'accueil de 40 élèves par promotion.

1.3 LA DEMARCHE QUALITE

Le Centre de Formation des Professions Paramédicales (CFPP) est engagé dans une démarche qualité depuis plusieurs années.

Cette démarche trouve son origine dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain augmentant ainsi leur employabilité.

La politique qualité s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des apprenants, des stagiaires, des tutelles, des partenaires de stage, des référentiels de formation et des textes réglementaires.
- Améliorer la satisfaction des étudiants et des intervenants.
- Répondre au mieux aux attentes des tutelles et des partenaires.

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leurs avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueil sont utilisés :

- Echange avec l'équipe pédagogique ou administrative,
- Bilans de semestres ou d'années,
- Participation des délégués à la section relative à la vie étudiante,
- Déclaration d'évènements indésirables.
- Les intervenants sont également sollicités régulièrement.

Les critères sont :

- La qualité de la vie institutionnelle,
- La qualité de l'accompagnement pédagogique,
- La qualité de l'accompagnement administratif,
- La qualité de la transmission des informations aux étudiants,
- La qualité du suivi médical,
- L'expression des employeurs,
- L'expression des intervenants,
- Les données et résultats recueillis sont pris en compte pour l'amélioration des prestations proposées.

1.3.1 Certification des filières du CFPP

Après avoir satisfait, dans un premier temps, aux exigences du label Datadock en juillet 2017, le CFPP a décroché la certification Qualiopi le 12 juillet 2021, confortée par l'audit de surveillance du 6 janvier 2023 avec une durée de validation jusqu'au 3 août 2024.

Cette nouvelle exigence nationale inscrite à l'article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » s'est imposée au CFPP puisque les formations des apprenants sont financées en majorité par des organismes financeurs privés ou publics.

Cette certification a été l'occasion de présenter à l'auditeur la démarche qualité initiée depuis 2015.

A l'issue de l'audit, les points forts identifiés portent notamment sur le management de la qualité, la coordination pédagogique, l'ingénierie multimodale, l'accompagnement adapté et individualisé des bénéficiaires, l'anticipation et la capitalisation des bonnes pratiques au sein des filières de formations du CFPP.

Cette démarche de certification par le référentiel national Qualiopi est appliquée à la filière MERM en mobilisant les ressources structurantes et humaines existantes au sein du CFPP. Par conséquent, la charte graphique, les matrices de projet d'unité d'enseignement, la planification des évaluations, la formation continue, etc.... répondant aux indicateurs et critères du RNQ Qualiopi sont mobilisés pour toutes les activités de mise en œuvre de l'ingénierie de formation de la filière MERM.

Un dispositif de déclaration d'évènements indésirable est mis en place de manière dématérialisée pour l'apprenant et pour tout public du Centre de Formation des Professions

Paramédicales des HCC avec un retour réalisé au déclarant lorsqu'il n'est pas anonyme. Une présentation des enquêtes de satisfaction est réalisée auprès des promotions de formations mais également au sein des instances de la Gouvernance de chaque filière de formation.

1.3.2 L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique :

- repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci et aussi sur l'analyse des résultats.
- est régie par les critères et les indicateurs fournis par le référentiel National Qualité (Qualiopi).
- il répond aux attentes de l'Agence de l'Evaluation et de Recherche de l'Enseignement supérieur (référentiel HCERES)

Critères d'évaluation	Indicateurs
Conformité	Respecte le cadre réglementaire de la formation Actualisé chaque année (numéro version et année) Définit les modalités de diffusion (étudiants/élèves, partenaires, tutelles...)
Pertinence	Répond à des orientations professionnelles actuelles (concepts, valeurs...) Tient compte des évolutions de l'environnement de santé Enonce le projet en termes d'objectifs Enonce les processus et procédures d'apprentissage Explicité les choix de programmation de l'alternance entre la formation clinique et théorique
Cohérence	Répond aux compétences professionnelles attendues Répond aux évolutions d'exercice professionnel Explicité le dispositif d'évaluation Explicité le dispositif de suivi pédagogique
Faisabilité	Enonce les ressources disponibles (humains, matériels, stages...) Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et du système d'encadrement
Efficacité	Prévoit un système d'analyse des résultats S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet
Efficience	Intègre la dimension économique (qualité/coût)

1.4 LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée :

- de formateurs permanents : des professionnels diplômés d'Etat ou DTS de manipulateur en électroradiologie médicale, de cadres de santé issus de la filière MERM qui exercent à temps plein ou à temps partiel. Ils possèdent un niveau d'expertise diversifié et complémentaire enrichi par des formations continues. Ils contribuent, sous l'autorité du Directeur, à la réalisation des missions de l'institut,
- d'intervenants extérieurs.

1.5 LE CADRE DE SANTE

Le cadre de santé est une personne possédant des compétences spécifiques qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation. Il participe, soit à l'organisation des soins et en assure la logistique, soit à la construction du dispositif pédagogique et à sa mise en œuvre en Institut de Formation. *Le cadre de santé formateur forme les étudiants, organise les conditions de leur apprentissage à l'une des professions paramédicales et réalise les actions de formation continue.*¹

1.6 LES LOCAUX

Le Centre de Formation dispose :

- ❖ De locaux destinés aux divers enseignements :
 - 3 amphithéâtres : AMPHI 1 (170 places) AMPHI 2 et 3 (250 places chacun),
 - 7 salles de 30 places réservées aux enseignements théoriques dont deux salles attribuées à la formation continue du personnel des H.C.C.,
 - 2 salles de 80 places,
 - 5 salles de 60 places,
 - 7 salles de 12 places,
 - 1 bloc opératoire,
 - 1 salle informatique pour les étudiants du CFPP,
 - 1 salle informatique pour les étudiants MERM avec le logiciel MYRIAN® de la société INTRASENSE sur 14 postes,
 - 1 salle d'études pour les étudiants,
 - 1 salle de détente nommée « Bulle »,
 - 1 salle consultation de médecine préventive, d'accompagnement psychologique,
 - 9 salles d'enseignement in situ des activités de soins dont des salles réservées aux pratiques spécifiques relevant de la pédiatrie, du bloc opératoire et de la manutention,
 - 2 salles dédiées à la méthode pédagogique de simulation en santé dont 1 équipée de mannequins de moyenne-fidélité,
 - 1 plateau technique spécifique pour les étudiants MERM avec les équipements de radiologie conventionnelle situé sur le site du CPA des HCC et à l'horizon 2026 à demeure au CFPP
- ❖ D'un Centre de Documentation et d'Informations (CDI) disposant d'outils informatiques avec accès à Internet,
- ❖ D'une cafétéria ouverte sur un jardin privatif,
- ❖ D'un espace d'affichage réservé aux étudiants,
- ❖ De vestiaires avec douche,
- ❖ D'un parking au sein du Centre de Formation réservé au personnel et intervenants du CFPP et d'un parking partagé avec le personnel et la clientèle de l'hôpital sous vidéo-surveillance,
- ❖ D'un garage à vélo.

Les étudiants ont accès au restaurant du personnel des HCC suivant des modalités définies.

¹ Le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Edition ENPS 2004).

2 PERSONNELS DE L'IFMERM

2.1 EQUIPE DE DIRECTION

Directeur de Soins de l'IFMERM
Adjoint de la Direction et Responsable de filière

2.2 EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cadre de santé formatrice
Formatrice permanente

2.3 EQUIPE ADMINISTRATIVE

Secrétariat

Personnes ressources au service des filières de formation du CFPP :

- **Accueil**
- **Documentalistes**
- **Technicien Numérique**
- **Référent Santé CFPP**
- **Référents RGPD**
- **Comité Qualité**
- **Référents Handicap**

3 LE MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE – ACTIVITES ET COMPETENCES

3.1 DEFINITION DU MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

Article 1^{er} L 4351-1 du Code de la santé publique stipule :

« Est considérée comme exerçant la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale toute personne, non médecin, qui exécute habituellement sous la responsabilité et la surveillance d'un médecin en mesure d'en contrôler l'exécution et d'intervenir immédiatement, des actes professionnels d'électroradiologie médicale (...). Les manipulateurs d'électroradiologie médicale exercent sur prescription médicale. »

Le cas échéant, le manipulateur d'électroradiologie médicale intervient sous l'autorité technique d'un physicien médical pour les activités de physique médicale mise en œuvre au cours de la préparation ou de la réalisation des actes exposant aux rayonnements ionisants.

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent :

- ✓ à la prévention,
- ✓ au dépistage,
- ✓ au diagnostic,
- ✓ au traitement et à la recherche.

Les actes professionnels sont définis dans la partie réglementaire du Code de la Santé Publique par les articles R 4351-1 à R 4351-3 et les activités du manipulateur en électroradiologie médicale sont définies par l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat¹,

- ✓ Accueil de la personne soignée et recueil des données.
- ✓ Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- ✓ Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.
- ✓ Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- ✓ Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- ✓ Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- ✓ Organisation des activités et gestion administrative.
- ✓ Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- ✓ Formation et information des professionnels et étudiants.
- ✓ Veille professionnelle et recherche.

C'est à partir de ces activités principales que les dix compétences professionnelles nécessaires et exigibles pour l'exercice du manipulateur en électroradiologie médicale ont été déterminées².

3.2 DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION

DEFINITIONS :

La compétence est la capacité à utiliser **ses connaissances** et **ses savoir-faire** pour **maîtriser** une situation professionnelle³. La compétence est la **prise d'initiatives** et de **responsabilités** de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...].

Comprendre la compétence comme une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur **des connaissances acquises et les transforme**, avec d'autant plus de force que **la diversité des situations augmente** [...].

Le référentiel de formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale s'articule autour de l'acquisition des 10 compétences suivantes⁴ :

Cinq compétences COEUR DE MÉTIER	Cinq compétences TRANSVERSES communes à certaines professions paramédicales
---	--

¹ Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en Electroradiologie Médicale – Annexe I

² Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en Electroradiologie Médicale – Annexe II

³ INSEP Consulting

⁴ Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale – Annexe II

C1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.	C6. Conduire une relation avec la personne soignée.
C2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.	C7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
C3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.	C8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
C4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.	C9. Informer et former
C5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins	C10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

4 FINALITES DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale vise l'acquisition des 10 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

Le référentiel de formation des M.E.R.M a pour objet de **professionnaliser le parcours** de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments des 10 compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à **devenir responsable et réflexif**, un **praticien autonome**, c'est-à-dire un professionnel **capable d'analyser toute situation de santé**, de **prendre des décisions dans les limites de son rôle** et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il **établit son portefeuille de connaissances et de compétences** et prépare son projet professionnel.

L'étudiant **apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle** qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés en première intention au **raisonnement clinique** et à la réflexion critique, les professionnels formés ont acquis les éléments théoriques et pratiques des compétences requises pour l'exercice MERM. Ils sont capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. Le développement des compétences se poursuivra tout au long de l'exercice professionnel.

5 PRINCIPES DE LA FORMATION

5.1 LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Des situations professionnelles apprenantes choisies avec des professionnels en activité sont utilisées comme moyens pédagogiques et analysées avec l'aide de professionnels expérimentés à l'IFMERM et en stage.

Les étudiants construisent leur savoir à partir de l'étude de ces situations en faisant des recherches documentaires, en mobilisant les connaissances acquises, en confrontant les résultats de leur analyse et de leur réflexion à celles des professionnels.

5.2 LES METHODES D'APPRENTISSAGE

De nombreuses méthodes d'apprentissage sont proposées aux étudiants avec une orientation marquée par des séquences pédagogiques en présentiel avec des intervenants experts dans les différents domaines de compétences nécessaires dans l'exercice du MERM notamment :

- ✓ Activités techniques et de soins en situation simulée, soit en travaux dirigés, soit en salle de pratique, soit en situation simulée, sur des plateaux techniques mis à disposition par l'établissement support.
- ✓ Scénarios de situation de prise en charge en soins selon méthodologie de Simulation en Santé : Observation clinique, situation relationnelle...avec usage de mannequin de moyenne fidélité, acteurs (anciens étudiants ayant suivi une unité optionnelle au cours de leur formation)

5.3 L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE

L'Analyse de Situation ou d'Activités Rencontrées (ASAR) vise à développer la posture réflexive de l'étudiant et constitue un critère d'attribution des crédits du stage pour chaque semestre. Un guide de la formation clinique est transmis à l'étudiant en début de semestre impaire lui permettant de progresser sur les 6 semestres au regard des finalités de formation citées précédemment et dans le développement des 10 compétences professionnelles.

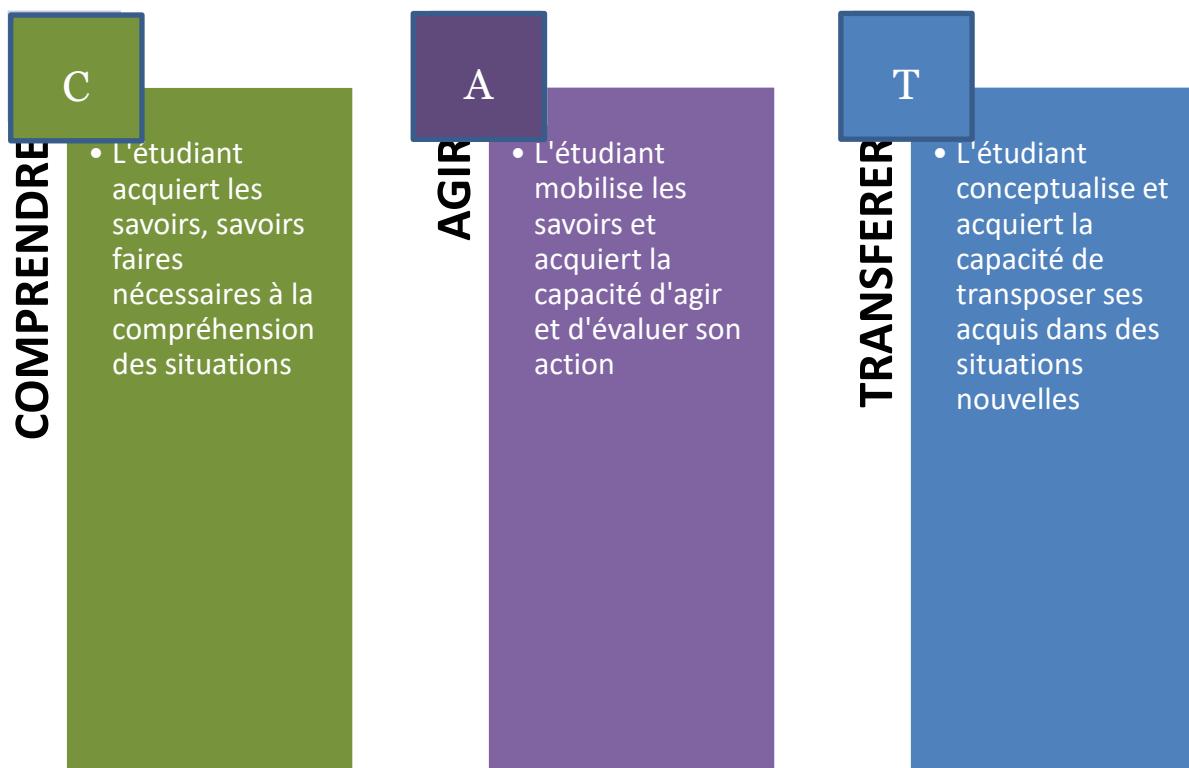
5.4 VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Au cours de la formation, les étudiants peuvent compléter leur cursus de formation initiale notamment par des initiations à des activités telles que l'aromathérapie, l'hypnose conversationnelle ou des techniques diagnostiques et thérapeutiques spécifiques faisant l'objet d'une attestation de suivi des enseignements selon des cahiers des charges établis avec nos partenaires.

6 CONCEPTION DE LA FORMATION

6.1 CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFMEM DE COLMAR

Pour permettre à l'étudiant(e) de construire les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de MERM, la conception pédagogique de l'IFMERM de Colmar repose sur trois paliers d'apprentissage, clefs de voûte de la formation qui sont :



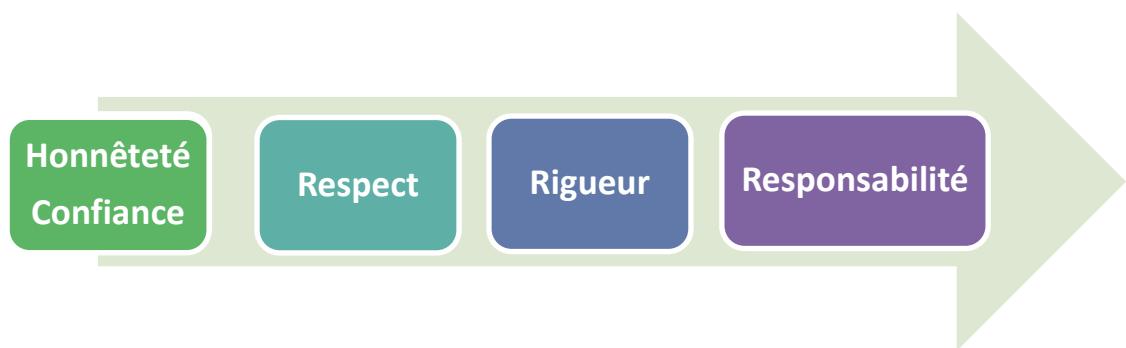
Pour l'équipe pédagogique, les axes prioritaires de la formation sont :

- ❖ La **sécurité** et la **qualité des soins** aux personnes prises en charge,
- ❖ Le **savoir professionnel** au cœur de la réflexion du MERM,
- ❖ L'analyse des pratiques et la **posture réflexive**,
- ❖ L'**alternance** IFMEM/Stages et la collaboration avec les professionnels de santé.

6.2 LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation.

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir et applicables par les étudiants, les intervenants et les équipes pédagogiques et administratives sont :



❖ **Honnêteté – Confiance :**

Faire preuve d'honnêteté envers soi et les autres suppose d'être fidèle à ses obligations, ses engagements dans les actes et les paroles et d'agir avec franchise envers soi et les autres pour maintenir une relation de confiance.

❖ **Respect des règles institutionnelles, déontologiques, éthiques :**

Le respect se définit comme le sentiment de considération à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose en lui reconnaissant sa valeur.

Il s'agit de ne pas lui porter atteinte.

Le Respect est le fondement de toute relation entre soi-même et les Autres : personnes soignées, les étudiants, les équipes administratives et pédagogiques, les intervenants, les partenaires des structures d'accueil, etc.

❖ **Rigueur :**

Est rigoureux, celui qui du point de vue professionnel, individuel et institutionnel, s'engage, persévère et prend des décisions éclairées.

Pour ce faire, il dit, explicite et argumente ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.

❖ **Responsabilité professionnelle :**

C'est l'obligation ou la nécessité morale de répondre ou de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.

La responsabilité professionnelle concerne le respect de la réglementation.

Elle est un devoir à l'égard de tous les acteurs du système de santé.

Ces valeurs sont basées sur les valeurs humanistes et permet une professionnalisation de qualité.

6.3 A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

La formation s'adresse à des adultes qui ont choisi d'acquérir des compétences et une identité professionnelle de manipulateur en électroradiologie médicale.

Se former demande à l'étudiant de **S'ENGAGER** et de **S'IMPLIQUER** tout au long des 6 semestres de formation en vue de construire son projet professionnel :

- ✓ Il acquiert des connaissances,
- ✓ Il développe des capacités professionnelles,
- ✓ Il développe des postures professionnelles,
- ✓ Il dispense des soins infirmiers dans le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques,
- ✓ Il questionne et analyse ses représentations et sa pratique professionnelle.

Ce questionnement et le développement des capacités professionnelles lui permettront d'assurer l'ensemble des actes, activités que requièrent l'exercice de MERM et les soins aux patients en garantissant la sécurité de l'usager.

C'est pourquoi, il est demandé à l'étudiant :

- ✓ Un engagement continu et professionnel dans sa formation à l'IFMEM et en stage,
- ✓ Le respect des valeurs professionnelles énoncées précédemment,
- ✓ L'assiduité aux cours et en stage.

6.4 LES ETUDIANTS

Ils sont acteurs de leur formation, capables de se situer, de décider, de s'affirmer, de se positionner, de s'engager dans **une recherche de qualité de soin et de sécurisation des prises en soin**.

Ils développent et acquièrent des compétences grâce aux interactions avec les différents professionnels de santé rencontrés à l'institut et en formation clinique, et aux interactions avec les personnes prises en soins.

Ils sont des professionnels en devenir, capables de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles, de les faire évoluer, de leur donner du **SENS** et de construire leur identité professionnelle MERM.

En adéquation avec le dispositif réglementaire et tout au long des 6 semestres de formation, l'étudiant a la possibilité de :

- Proposer des thématiques pour les unités d'enseignements optionnels,
- Participer à des ateliers d'approfondissement des techniques d'interventions en imagerie médicale diagnostique, thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles et d'acquisition de connaissances,
- Emettre des souhaits de stage en lien avec son projet professionnel.

6.5 LES FORMATEURS

Ils mettent en œuvre le référentiel de formation selon le dispositif réglementaire et le projet pédagogique de l'IFMERM.

Ils dispensent un enseignement professionnel actualisé et utilisent des méthodes pédagogiques diversifiées et participatives ; ils mettent en œuvre un accompagnement pédagogique pour que l'étudiant puisse :

- Comprendre, s'approprier et transférer ses connaissances,
- Acquérir les pratiques professionnelles,
- Analyser ses acquis et ses difficultés,
- Construire son parcours de formation.

Ils évaluent l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en IFMERM. Ils collaborent avec les maîtres et tuteurs de stage.

6.6 LES INTERVENANTS

A partir d'objectifs fixés avec les formateurs, les intervenants non permanents participent à la formation des étudiants en rapport avec leurs compétences spécifiques et leurs expériences professionnelles selon les besoins des apprenants et des unités d'enseignement.

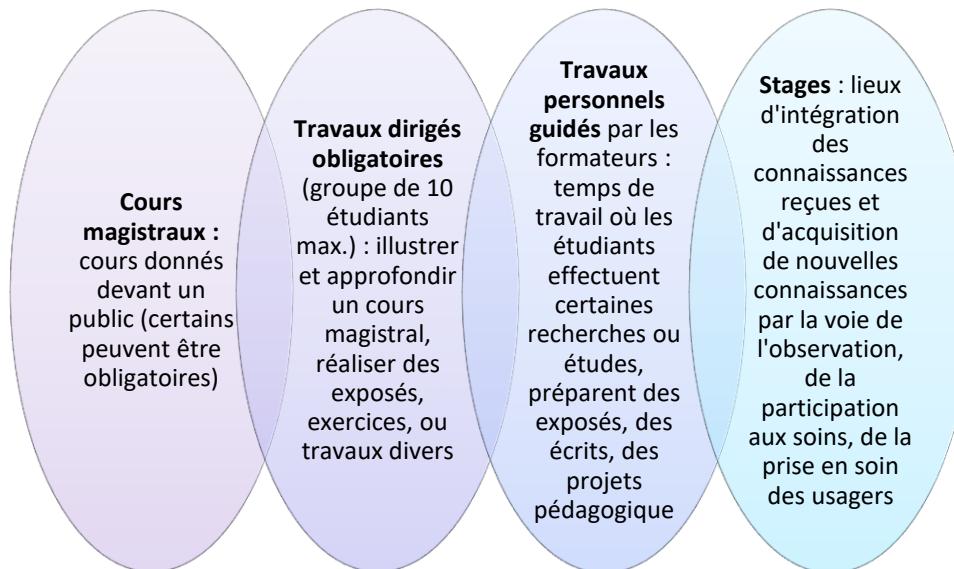
Les enseignements universitaires sont assurés par des personnels enseignants dans les universités ou des intervenants extérieurs, appartenant aux catégories suivantes :

- Des enseignants en fonction dans l'une des Universités : enseignants-chercheurs ou enseignants du second degré en fonction dans l'Université, des professeurs des Universités praticiens hospitaliers (PU-PH), des professeurs des universités non praticiens hospitaliers (PR), des maîtres de conférence non praticiens hospitaliers (MCF), des maîtres de conférence universitaires praticiens hospitaliers (MCU PH), des praticiens hospitalo-universitaires (PHU), ou des chefs de cliniques des Universités – assistants des hôpitaux (CCA), et des assistants hospitalo-universitaires (AHU),
- Des praticiens hospitaliers,
- Des intervenants extérieurs aux Universités (chargés d'enseignement vacataires ou agents temporaires vacataires recrutés en raison de leurs compétences par l'institut),
- Des personnels de l'institut, des formateurs permanents ou occasionnels, autorisés à dispenser des heures comptabilisées dans les enseignements universitaires.

6.7 LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFMEM et les professionnels des secteurs hospitaliers et extrahospitaliers privés ou publics, du domaine sanitaire ou social, accompagnent l'étudiant dans sa professionnalisation. Ils sont choisis en fonction de leur expertise dans les différents domaines d'activités à explorer par l'étudiant.

7 FORMES DES ENSEIGNEMENTS



A l'IFMER de Colmar :

Des cours magistraux requièrent la présence obligatoire et une attention soutenue de l'étudiant car ils servent de support aux travaux dirigés, travail personnel dirigé, travaux pratiques réalisés en groupes restreints dans une perspective d'acquisition et/ou mobilisations de connaissances nécessaires dans le développement des compétences professionnelles attendues. Le caractère obligatoire est notifié à l'étudiant sur le planning prévisionnel du semestre. Plusieurs organisations de travaux dirigés sont mises en œuvre (groupe de 5 à 10 étudiants) pour favoriser les apprentissages, l'expression des étudiants et l'accompagnement pédagogique.

Lors des travaux personnels guidés, des guides (révision, pré requis...) sont remis aux étudiants par les formateurs **afin de favoriser les apprentissages**, mobiliser les acquis et préparer des séances pédagogiques.

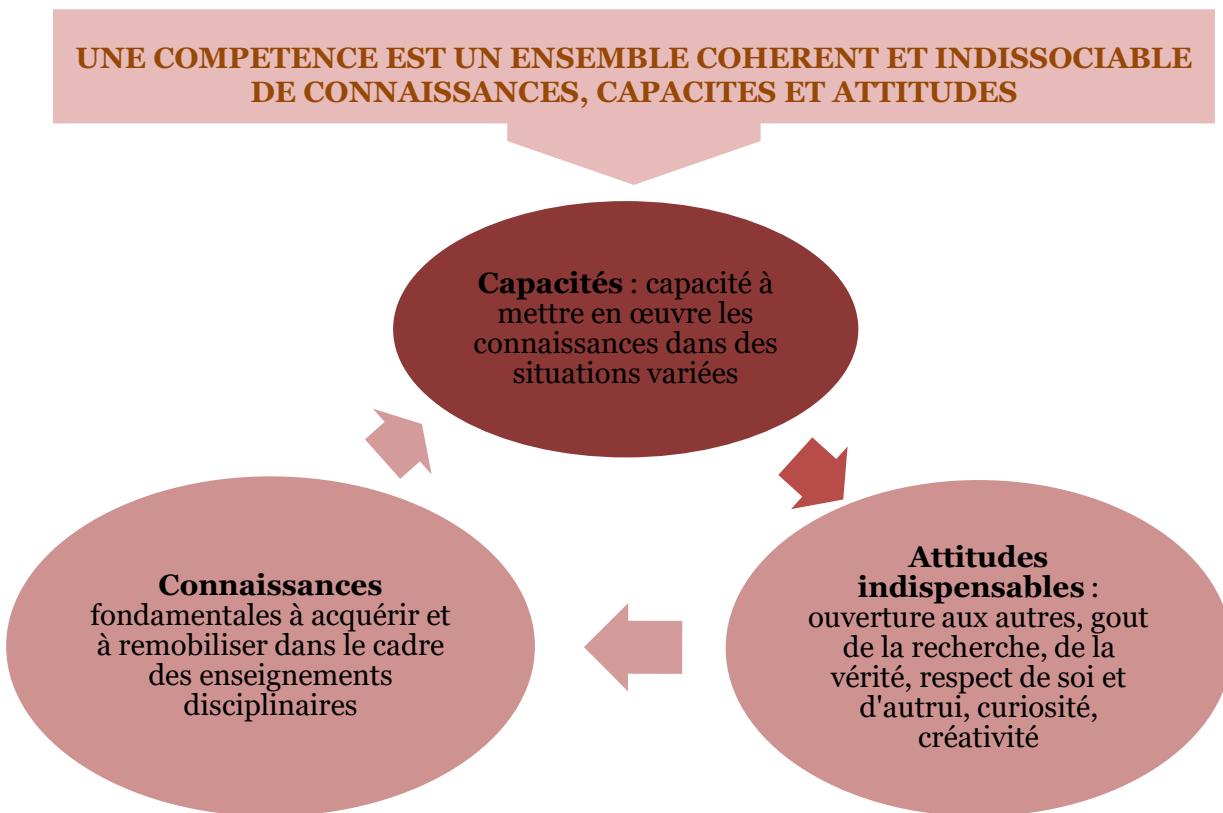
L'étudiant s'engage à assister aux diverses séquences pédagogiques mises en œuvre soit en présentiel ou à distance :

- Cours Magistraux CM,

- Travaux dirigés TD,
- Travaux pratiques TP,
- Travail personnel Guidé TPG,
- Simulation en santé SM,
- Regroupement en formation clinique
- Suivi pédagogique.

L'étudiant s'engage à réaliser l'ensemble des travaux demandés au cours de sa formation clinique et théorique et d'effectuer un travail personnel régulier et soutenu dès le début de sa formation, qu'il s'agisse d'une organisation pédagogique en présentiel ou à distance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nationale, régionale ou locale.

L'étudiant qui n'exploite pas les moyens pédagogiques mis à sa disposition et ne réalise pas le travail d'apprentissage requis compromet la réussite de son projet de formation professionnel de manipulateur d'électroradiologie médicale.



L'IFMERM de Colmar assure une diversité de parcours de formation conduisant au diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale selon la réglementation en vigueur :

- Parcours initial en cursus complet ou partiel,
- Parcours de formation spécifique après décision sur sollicitation de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles (SC) d'une demande de dispense de formation,
- Parcours de formation adapté pour tout étudiant après décision sur sollicitation de la SC¹ concernant une demande de dispense de formation ou d'aménagement de la scolarité,

¹ Section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

- Parcours de formation spécifique pour la reconnaissance d'autres certifications soignantes hors territoire français, ou plus spécifiques selon le parcours professionnel du candidat.

8 ORGANISATION DE LA FORMATION

8.1 L'ORGANISATION SEMESTRIELLE

La formation est structurée en six semestres, soit deux semestres par an.

L'acquisition des dix compétences s'acquiert au cours des six semestres.

Selon le référentiel de formation, chaque semestre est consacré au développement plus particulier d'une ou plusieurs compétences.

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire **d'Unités d'Enseignement (U.E.)**.

Ces connaissances théoriques, gestuelles, organisationnelles, techniques et relationnelles sont nécessaires dans la prise en soins des patients et usagers lors de la formation clinique et lors de l'acquisition des éléments des 10 compétences attendues pour l'exercice professionnel de manipulateur en électroradiologie médicale.

« *Chaque compétence s'obtient de façon cumulée¹* :

- *De la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence* ;
- *De l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages* ;
- *Des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation* ».

L'équipe pédagogique de l'IFMERM de Colmar a fait le choix d'assurer des séquences pédagogiques théoriques et pratiques des activités et techniques de soins selon la réglementation en vigueur pour l'exercice MERM et ce tout au long des différents semestres. Elles font l'objet d'un apport théorique et/ou d'une démonstration et/ou d'une pratique en salle de simulation et/ou de manipulation de matériels thérapeutiques, pharmaceutiques de dispositifs médicaux. Ces enseignements se font en groupes restreints.

8.1.1 Le dispositif de validation des Unités d'Enseignements et de l'acquisition des compétences attendues :

Les Unités d'Enseignement (U.E) font l'objet d'évaluations semestrielles (cf. annexe I) selon diverses modalités : individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage.

De manière à optimiser les méthodes de travail de l'étudiant, et réajuster au mieux les enseignements aux besoins des étudiants et à leur compréhension des apports théoriques, un mode d'évaluation mixte est pratiqué au sein de l'IFMEM, à savoir : évaluation au fil de l'eau, segmentée tout au long d'une UE précise, ou en semaine de partiels.

L'équipe pédagogique mène une réflexion en continu sur l'amélioration du dispositif de validation par la mutualisation des épreuves. Un règlement des examens est transmis aux étudiants par le biais du règlement intérieur ainsi que des outils facilitateurs pour le bon déroulement des épreuves.

¹ Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale – Article 9

Une consultation des copies sur demande de l'étudiant est possible selon l'organisation interne de l'IFMERM et sous réserve du respect des consignes par l'étudiant.

8.2 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFMEM : Référent d'unité d'enseignement – Référent de stage – Référent de conseiller de Mémoire de Fin d'Etudes - Suivi pédagogique individuel.

8.2.1 Le formateur référent d'unité d'enseignement

Chaque unité d'enseignement correspond à un **domaine de savoirs** spécifiques qui déterminent les partenariats avec l'Université dans le processus LMD (Licence, Master, Doctorat) dont font partie les professions paramédicales :

- Champ 1 : Sciences Humaines Sociales et Droit
- Champ 2 : Sciences de la Matière et de la Vie, Sciences Médicales
- Champ 3 : Sciences et Techniques, Fondements et Méthodes en Imagerie Médicale, Diagnostique et thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles
- Champ 4 : Sciences et Techniques, Interventions en Imagerie Médicale Diagnostique et Thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles
- Champ 5 : Outils et Méthodes de travail
- Champ 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle

Ces Unités d'Enseignement sont organisées et gérées par des formateurs référents permanents.

Les missions principales du formateur référent d'UE sont :

- ✓ Construire, mettre en œuvre et évaluer une unité d'enseignement,
- ✓ Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation dans le ou les semestres en lien avec le référentiel de formation et le projet pédagogique de l'IFMEM,
- ✓ S'assurer de la traçabilité des éléments constitutifs de l'UE.

Les principales attributions et activités des formateurs référents d'UE sont :

- ✓ Concevoir le projet de l'UE au regard des éléments de compétences concernés,
- ✓ Assurer la cohérence pédagogique dans un enseignement transversal de S1 à S6,
- ✓ Animer et encadrer les différents intervenants,
- ✓ Négocier la planification des heures et modalités des enseignements,
- ✓ Mettre en œuvre le projet de l'Unité d'Enseignement,
- ✓ Construire les sujets et les grilles de validation de l'UE,
- ✓ S'assurer de l'organisation des validations et de la correction,
- ✓ Evaluer et analyser le projet et proposer des axes d'amélioration,
- ✓ Transmettre les informations ascendantes et descendantes : Direction – étudiants – équipe pédagogique du semestre et autres semestres.

8.2.2 Le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant

Le suivi pédagogique est organisé durant une année universitaire. L'étudiant est informé du nom du formateur référent de son suivi pédagogique pour l'année. Les coordonnées professionnelles de ce dernier sont transmises à l'étudiant. Un suivi pédagogique collectif est

organisé en début de chaque cursus annuel. Un entretien pédagogique est organisé à l'issue de chaque période de stage.

Un suivi personnalisé est proposé au regard des disponibilités du référent pédagogique, soit à l'initiative de l'étudiant, soit du formateur, soit du Directeur en fonction des besoins de formation identifiés.

Les missions principales du formateur sont :

- Assurer le suivi individuel de la formation de l'étudiant.
- Etre son interlocuteur ressource pour toutes les questions d'ordre pédagogique, organisationnel et personnel si besoin.
- Gérer le dossier scolaire et du diplôme d'Etat.
- Proposer les modifications du parcours de formation professionnelle.
- Représenter l'étudiant lors de la Commission d'Attribution des Crédits.

Les principales attributions et activités des formateurs référents de suivi pédagogique sont :

- Organiser et structurer le suivi pédagogique individuel et collectif durant chaque semestre.
- Assurer la gestion du dossier de formation de l'étudiant et la traçabilité des activités menées.
- Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique.
- Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation.
- Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur.
- Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés.
- Représenter l'étudiant à la Commission d'attribution des crédits.
- Accompagner l'étudiant dans la confrontation de ses valeurs personnelles et professionnelles et aux valeurs de la profession.
- Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation.
- Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources.

8.3 LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Tout au long de sa formation l'étudiant va acquérir de manière progressive par l'enseignement clinique MERM en stage et à l'Institut de formation les éléments de 10 compétences professionnelles nécessaires à l'exercice MERM.

En fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

- ❖ **Acquérir et Comprendre** les connaissances théoriques, techniques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement et les lieux de stages.
- ❖ **Dispenser** les actes et techniques d'interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles selon la progressivité de la formation et de la réglementation professionnelle.
- ❖ **Développer sa réflexivité** lors des cours théoriques, des travaux dirigés, des stages pour repérer comment il apprend et comment il comprend les savoirs, la pratique et les attitudes professionnelles.
- ❖ **Mobiliser et transférer** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les Unités d'Enseignement des différents semestres.

- ❖ **Questionner l'évolution de sa réflexion** sur son choix professionnel, son projet professionnel, la construction progressive de son identité professionnelle et son implication dans la formation.

8.3.1 Les objectifs généraux en semestres 1 et 2

Tout au long du semestre 1 et 2, l'étudiant va acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement en mobilisant l'unité intégrative plus spécifique avec la ou les compétences à acquérir :

- Pour le semestre 1 :

Le semestre 1 ne comprend pas d'unité intégrative spécifique mais les contenus sont préparatoires à la mise en stage et permet l'appropriation des compétences progressivement.

- Pour le semestre 2 :

La compétence 1 : « Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités de soins à réaliser ».

L'unité intégrative 6.1.S2 va permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoir-faire en lien plus spécifiquement avec la compétence 1 citée ci-dessus.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de mobiliser les ressources, les savoirs et savoirs faire acquis dans les UE par semestre en lien avec une ou plusieurs compétences :

8.3.1.1 Au cours du semestre 1

En lien avec la compétence 1 : Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités de soins à réaliser

UE	Intitulé	Ects
2.4.S1	Biologie cellulaire et moléculaire	1
2.5.S1	Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéo articulaire	2
3.11.S1	Concepts de soins et raisonnement clinique	1

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
2.1.S1	Anatomie générale et des membres	2
2.11.S1	Physique fondamentale	2
3.1.S1	Physique appliquée : introduction aux techniques d'imagerie et numérisation	2
3.2.S1	Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique	3
4.1.S1	Techniques de soins	2
4.4.S1	Explorations radiologiques de projection	2

En lien avec la compétence 4 : Mettre en œuvre les règles et pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public

UE	Intitulé	Ects
3.8.S1	Radioprotection : principes fondamentaux, radiobiologie	3

En lien avec la compétence 5 : Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins

UE	Intitulé	Ects
3.10.S1	Hygiène et prévention des infections	2

En lien avec la compétence 6 : Conduire une relation de soins avec la personne soignée

UE	Intitulé	Ects
1.1.S1	Psychologie, sociologie et anthropologie	1

8.3.1.2 Au cours du semestre 2

En lien avec la compétence 1 : Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités de soins à réaliser

UE	Intitulé	Ects
2.6.S2	Physiologie, Sémiologie et pathologies digestives et uro-néphrologiques	2

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
2.2.S2	Anatomie du tronc (thorax, abdomen, pelvis)	2
3.4.S2	Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée	2
3.6.S2	Physique appliquée et technologie en radiothérapie	2
3.9.S2	Pharmacologie – Les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques	2
4.1.S2	Techniques de soins	1
4.4.S2	Explorations radiologiques de projection	2

En lien avec la compétence 7 : Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles

UE	Intitulé	Ects
1.2.S2	Santé publique et économie de la santé	2
1.3.S2	Législation Ethique et Déontologie	2

En lien avec la compétence 10 : Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

UE	Intitulé	Ects
5.2.S2	Méthode de travail et techniques de l'Information et de la Communication	2

8.3.2 Les objectifs généraux en semestres 3 et 4

Tout au long des semestres 3 et 4, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition **de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

- Pour le semestre 3 :

La compétence 2 : « Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins ».

La compétence 4 : « Mettre en œuvre les règles et pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public ».

La compétence 5 : « Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins ».

L'unité intégrative 6.2.S3 va permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 2 -4 et 5 citées ci-dessus.

- Pour le semestre 4 :

La compétence 2 : « Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins ».

La compétence 6: « Conduire une relation avec la personne soignée »

L'unité intégrative 6.2.S4 va permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 2 et 6 citées ci-dessus.

8.3.2.1 Au cours du semestre 3

En lien avec la compétence 1 : Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser

UE	Intitulé	Ects
2.7.S3	Physiologie, Sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL	2
2.10.S3	Oncologie	1

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
2.3.S3	Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central	3

3.3.S3	Physique appliquée et technologie en remnographie	2
4.5.S3	Explorations scanographiques	2
4.10.S3	Explorations et traitements en médecine nucléaire	2

En lien avec la compétence 3 : Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique

UE	Intitulé	Ects
4.8.S3	Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	2

En lien avec la compétence 6 : Conduire une relation avec la personne soignée

UE	Intitulé	Ects
4.2.S3	Relation de soin et communication avec la personne soignée	2

En lien avec la compétence 9 : Informer et former

UE	Intitulé	Ects
1.1.S3	Psychologie, pédagogie, sociologie anthropologie	2

8.3.2.2 Au cours du semestre 4 :

En lien avec la compétence 1 : Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser

UE	Intitulé	Ects
2.8.S4	Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphériques et psychiatriques	2
2.9.S4	Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique	2

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
3.5.S4	Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques	1
4.5.S4	Explorations scanographiques	2
4.6.S4	Explorations en remnographie	2
4.9.S4	Radiothérapie externe et curiethérapie	2
4.11.S4	Explorations d'électrophysiologie et d'ultrasons	2

En lien avec la compétence 10 : Rechercher et traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

UE	Intitulé	Ects
5.3.S4	Initiation à la recherche	2

8.3.3 Les objectifs généraux des semestres 5 et 6

Tout au long des semestres 5 et 6, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

- Pour le semestre 5 :

La compétence 2 : « Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins ».

La compétence 3 : « Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique ».

La compétence 4 : « Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public ».

La compétence 5 : « Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins ».

L'unité intégrative 6.2.S5 et l'unité d'enseignement 6.3 vont permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 2-3-4-5 citées ci-dessus.

- Pour le semestre 6 :

La compétence 7 : « Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles ».

La compétence 8 : « Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé ».

La compétence 9 : « Informer et former ».

La compétence 10 : « Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles ».

L'unité intégrative 6.4.S6 et l'unité d'enseignement 6.5.S6 vont permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 7-8-9-10 citées ci-dessus.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

8.3.3.1 Au cours du semestre 5 :

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
4.6.S5	Explorations en remnographie	2
4.9.S5	Radiothérapie externe et curiethérapie	2
4.10.S5	Explorations et traitements en médecine nucléaire	2
4.12.S5	Spécificités de la prise en charge du nouveau-né et de l'enfant en explorations radiologiques et remnographiques	1

En lien avec la compétence 4 : Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public

UE	Intitulé	Ects
4.15.S5	Radioprotection des patients, des travailleurs, du public	2

En lien avec la compétence 5 : Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins

UE	Intitulé	Ects
4.13.S5	Démarche qualité et gestion des risques	2

8.3.3.2 Au cours du semestre 6 :

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
4.7.S6	Imagerie vasculaire et interventionnelle	3

En lien avec la compétence 8 : Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé

UE	Intitulé	Ects
4.14.S6	Organisation de l'activité et interprofessionnalité	1

8.3.4 L'unité optionnelle

Elle est réalisée en semestre 6 dans le cadre de l'UE 6.6.S6 pour une valeur d'1 Ects. Les étudiants peuvent proposer des thématiques. Elles sont soumises à l'équipe pédagogique et validées par la Direction de l'IFMERM. Les thèmes retenus et les modalités organisationnelles (nombre d'étudiants minima et maxima...) sont définis par l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la Direction de l'IFMERM en fonction des ressources pédagogiques et matérielles disponibles.

Les étudiants se répartissent dans les groupes et thématiques définies selon des critères établis par les étudiants de la promotion concernée.

8.3.5 L'anglais

Ces enseignements sont organisés du semestre 1 à 6, en lien avec l'UE 5.1 et la répartition des crédits européens correspond à 1 Ects par semestre soit au total 6 Ects :

En lien avec la compétence 10 : « Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles »

- ❖ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé
- ❖ Étudier et utiliser des articles professionnels en anglais

Les cours sont réalisés en présentiel avec un(e) professeur d'anglais.

L'UHA au travers du pôle Formation et Certification(ForCe) de son service commun Leraning Center met à la disposition de l'IFMERM des tests de positionnement en anglais qui permettent d'évaluer la compréhension orale (listening) et la compréhension écrite (use of English) des étudiants en vue de constituer des groupes de niveaux. L'évaluation est réalisée avec l'Oxford Online Placement Test qui permet le tri par niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Les tests de positionnement sont réalisés en partenariat avec l'Université de Haute Alsace au sein des locaux du Centre de Formation des Professions Paramédicales et dans le cadre d'une convention de partenariat.

8.4 LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE

8.4.1 Plateforme dédiée

Deux plateformes sont dédiées à l'exercice pédagogique au profit des étudiants¹ :

MyKomunoté®

Extension du logiciel Forméis® de gestion du dossier scolaire, l'application MyKomunoté est une plateforme interactive permettant à l'étudiant d'avoir accès à :

- Son planning individualisé,
- Aux cours mis en ligne (à condition que le poids du document attaché ne dépasse pas 20 Mo),
- Son relevé de notes,
- La présentation de ses affectations de stage pour l'année,
- Des informations sur les stages passés ou à venir,
- Au remplissage de son e-portfolio.

Cette plateforme est accessible depuis un poste informatique mais aussi depuis un Smartphone via un mot de passe individualisé, ce qui garantit la sécurisation de l'accès aux données personnelles.

Le programme de gestion du dossier Forméis® n'est accessible que par l'équipe pédagogique, administrative et de Direction sur un poste informatique du CFPP. A l'heure actuelle, le télétravail est impossible avec ce logiciel.

Google Workspace® (ex-GSuite For Education®)

Cette plateforme de travail collaboratif permet de nombreuses possibilités de transmissions d'information dans le cadre d'enseignements hybrides voire distanciel complets. L'accès se fait de manière sécurisée par le biais d'un mot de passe individualisé depuis un Smartphone ou un ordinateur.

Le formateur et l'étudiant peuvent y avoir accès du CFPP ou de leur domicile à condition d'avoir une connexion internet ayant suffisamment de débit (pour les visioconférences notamment).

Projet Voltaire

Le projet Voltaire permet un parcours personnalisé de développement des compétences rédactionnelles et orthographiques à partir de tests de positionnement en expression linguistique française réalisés à la rentrée des étudiants.

¹ Les frais financiers en lien avec l'usage de ces outils/plateformes numériques sont à la charge du CFPP et ne sont pas répercutés auprès des apprenants.

Cet accompagnement pédagogique individualisé doit contribuer à prévenir une rupture de formation.

8.4.2 Outils de communication à distance

L'option « messagerie » du logiciel MyKomunoté® n'ayant pas été retenue comme usage quotidien de messagerie, le CFPP utilise la messagerie Gmail® du Google Workspace® **pour échanger prioritairement** avec les étudiants.

Google Workspace® permet en outre de :

- Echanger des documents, sans souci de poids du document,
- Réaliser un travail collaboratif à distance en travaillant à plusieurs sur le même document,
- Echanger en visioconférence via Meet® pour la réalisation d'un cours, soit avec un intervenant extérieur, soit avec un formateur permanent du CFPP par le biais des Classroom®,
- Echanger en visioconférence entre étudiants, la visioconférence étant limitée à 250 participants tout intervenants confondus,
- Tchater entre formateurs et étudiants ou simplement entre étudiants,
- Transmettre des documents par le biais des Classroom® ou du Drive®,
- Réaliser des questionnaires, des bilans, des évaluations en ligne via des documents Google Forms®.

Les étudiants peuvent également communiquer avec l'équipe administrative, la Direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique par le biais de la messagerie institutionnelle **Zimbra®**.

Chaque messagerie possède son adresse mail dédiée : ch-colmar.fr pour Zimbra® et cfp-colmar.fr pour Gmail®.

Une adresse Gmail® en cfp-colmar.fr est systématiquement créée en début de formation pour l'ensemble des apprenants. L'adresse ainsi que les différents accès logiciels sont désactivés après leur départ.

Les outils utilisés au sein du CFPP permettent donc aux étudiants d'échanger entre eux ou avec les formateurs mais également de basculer en enseignement hybride voire en enseignement distanciel complet très rapidement en limitant la perte de chance de réussite liée aux supports informatiques utilisés.

8.4.3 Mise à disposition des étudiants de matériel informatique adapté

Depuis la rentrée de janvier 2021, le CFPP bénéficie de 20 ordinateurs portables offerts gracieusement par la Région Grand Est au profit des apprenants du CFPP.

Les ordinateurs portables sont prêtés à tout étudiant qui en fera la demande contre caution. Un logiciel bureautique libre de droit (OpenOffice®) est installé sur l'ordinateur avant sa transmission à l'apprenant.

CARTOGRAPHIE DES STAGES



9 FORMATION CLINIQUE EN STAGE¹

Le Guide de la formation clinique est une annexe au projet pédagogique et traite spécifiquement de l'organisation pédagogique et des modalités d'accompagnement de l'étudiant sur le terrain.

Ce Guide de la formation clinique est distribué aux étudiants chaque nouvelle année de formation et envoyé aux acteurs de l'encadrement sur le terrain lors des annonces de stage. Ce guide reprend des informations fondamentales, à savoir :

9.1 MODALITES PEDAGOGIQUES

- ❖ La formation des étudiants MERM est fondée sur une approche par compétences. De fait, elle implique la nécessité d'un accompagnement, d'une évaluation, par les professionnels de santé. **Cela nécessite une auto-évaluation par l'apprenant et un engagement de ce dernier dans ses apprentissages.**
- ❖ La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance (cf. annexe II) entre l'IFMEM et différents lieux de prise en charge de patients et d'usagers.
- ❖ Différents outils sont proposés et mis à la disposition de l'étudiant comme facteurs facilitants du bon déroulement des différentes périodes de formation clinique.
- ❖ La formation clinique représente 60 Ects pour 2100 heures de stage répartis comme suit :

DOMAINES	ECTS	SEMESTRES					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
Enseignements cliniques	60	6	8	8	12	12	14

Un minimum de 42 semaines de stage est prévu selon des typologies obligatoires citées au chapitre 9.5. Il est laissé à la libre appréciation de l'IFMEM de proposer des orientations d'affectation complémentaires pour les 18 semaines restantes à réaliser en tenant compte notamment des capacitaires d'accueil en stage.

- ❖ L'enseignement clinique des étudiants MERM s'effectue au cours des périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation (cf. annexe II).
- ❖ Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la

¹ Annexe III de l'Arrêté du 14 juin 2012 modifié par arrêté du 9 septembre 2020 relatif au Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie médicale

participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

9.2 LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants de :

- Acquérir des connaissances,
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- Exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- Reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- Prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- Dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation connus des personnes qui guident les étudiants,
- Dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage.

9.3 LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFMEM

Les objectifs institutionnels en formation clinique doivent permettre à l'étudiant, après avoir pris connaissance des spécificités du terrain de stage, **de s'inscrire dans une démarche progressive** de prise en charge multidisciplinaire d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Ainsi, l'étudiant doit être capable :

- De connaître la structure, comprendre son organisation et sa spécificité, de cerner le rôle des acteurs et partenaires, le maillage de la carte sanitaire et sociale et de s'y inscrire en vue d'accompagner les usagers dans leur parcours de santé,
- De prendre en charge progressivement des personnes en soins de manière autonome en adoptant une posture responsable et réflexive en relation interprofessionnelle quels que soient le mode, l'environnement technique et le lieu d'exercice,
- D'élaborer à travers des réflexions individuelles et collectives et par la mobilisation d'apports théoriques et expérientiels multiples des stratégies d'action de plus en plus pertinentes pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un public.

Les objectifs institutionnels de stage sont formalisés intégralement pour les 6 semestres dans un outil synoptique baptisé **Dispositif de professionnalisation progressif de l'étudiant MERM.**



Dispositif de formation contribuant au processus de professionnalisation progressif des étudiants MERM des Hôpitaux Civils de Colmar

Référence SEO T8

	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4	SEMESTRE 5	SEMESTRE 6	
Compétences visées dans l'enseignement du semestre							
Objectifs de l'IFEM pour l'étudiant	Préparation C1 Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser	C1 Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser	C2 + C4 + C5 Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en assurant la sécurité du patient. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de referméfaction des personnes soignées, des patients et du public + mettre en œuvre les principes de qualité, d'hygienie et de sécurité pour assurer la qualité des soins.	C2 + C6 Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en assurant la sécurité du patient. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de referméfaction des personnes soignées, des patients et du public + mettre en œuvre les principes de qualité, d'hygienie et de sécurité pour assurer la qualité des soins.	C2 + C3 + C4 + C5 Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en assurant la sécurité du patient. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de referméfaction des personnes soignées, des patients et du public + mettre en œuvre les principes de qualité, d'hygienie et de sécurité pour assurer la qualité des soins.	C7 + C8 + C9 + C10 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle = Recherche et analyse des données professionnelles et scientifiques	
Objectifs de stages institutionnels d'Aide à la Construction de la Compétence par l'étudiant : « OACC » basée sur la Méthode SMART							
Travail à réaliser durant les stages	<p>S Stratégie : Quel est précisément l'objectif ?</p> <p>Comment mesurer les progrès vers la réalisation de l'objectif ?</p> <p>M Mesure : Comment évaluer les spécificités du terrain, l'organisation du travail, le public soigné, les risques et les contraintes rencontrées ?</p> <p>A Action : Développer la situation physique et psychologique du patient en utilisant les outils : dossier JOP, dossier radiologique, etc.</p> <p>R Réaction : Identifier les éléments nécessaires à la compréhension de la prise en charge et élaborer le recueil d'informations du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adresses de l'hôpital, éléments d'identification dans le dossier soignant du patient, son entourage ou la personne de confiance - Particularités de l'état de la personne soignée et de sa famille dans le respect de la dignité et de la confidentialité - Mettre une première analyse de la situation avec l'essentiel des éléments nécessaires et des contre-indications formelles à la nature de l'examen (radioprotction) <p>T Communication : Quels sont les besoins pour assurer l'objectif ?</p> <p>Questions pour fixer un objectif SMART</p>	<p>1-Découvrir et s'initier à la culture du milieu de l'hôpital et du travail</p> <p>2-Découvrir les spécificités du terrain, l'organisation du travail, le public soigné, les risques et les contraintes rencontrées</p> <p>3-Evaluer la situation physique et psychologique du patient en utilisant les outils : dossier JOP, dossier radiologique, etc.</p> <p>4-Identifier les éléments nécessaires à la compréhension de la prise en charge et élaborer le recueil d'informations du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adresses de l'hôpital, éléments d'identification dans le dossier soignant du patient, son entourage ou la personne de confiance - Particularités de l'état de la personne soignée et de sa famille dans le respect de la dignité et de la confidentialité - Mettre une première analyse de la situation avec l'essentiel des éléments nécessaires et des contre-indications formelles à la nature de l'examen (radioprotction) <p>5-Réaliser les soins d'hygiène et de confort</p> <p>6-Mettre en œuvre les différences techniques de soins : paramètres vitaux, préliminaires, échocardiographie, KT</p> <p>7-Évaluer et prendre en charge, dans une perspective d'adaptation de la prise en charge de l'acte d'imagerie à réaliser</p> <p>8-Observer et réaliser avec encadrement les activités spécifiques du service</p> <p>Stage S1P1 : Accès, préparation opératoire, prise de sang, glycémie capillaire, pesage simple ...</p>	<p>1-Réaliser une activité et expérimenter ses choix dans la réalisation d'une activité et écrire un compte-rendu précis :</p> <p>2-Réaliser une prise en charge relationnelle préphasante du patient à l'examen, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état clinique (psychosomatique) du patient - des règles en identivigilance - de la radioprotection au cours de l'examen - de la surveillance des paramètres vitaux - de la sécurité à l'acte (protocole PICC, indications, radiopharmacodépendance) - de la pose de voie d'accès à veine à l'aiguille, règles d'hygiène et stérilité clinique à suivre) <p>3-Établir une relation d'aide : établir une relation de confiance en respectant les besoins spécifiques du patient et en mettant en évidence les relations d'aide et d'entraide</p> <p>4-Établir une relation d'expertise : établir une relation d'expertise entre le patient et l'équipe de soins dans le respect des règles de radioprotection</p> <p>5-Réaliser des actions permettant spécifiques au patient : - réaliser un IRM ou scanner (avec encadrement)</p> <p>6-Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution de l'autonomie et à l'aliénation du patient (à la fin de l'examen, dans la fauteuil roulant...)</p> <p>7-Évaluer les signes d'urgence, prévenir et participer dans la tenue des soins complémentaires</p> <p>8-Évaluer et appliquer si nécessaire la procédure d'urgence vitale (localisation et utilisation du chariot d'urgence, connaissance du nombre d'oreilles vides ...)</p>	<p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 2</p>	<p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 2</p>	<p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 1</p> <p>+ Semestre 2</p>	<p>+ Semestre 5</p> <p>+ Semestre 4</p> <p>+ Semestre 3</p> <p>+ Semestre 2</p>

Cet outil permet de situer les objectifs généraux d'Aides à la construction de la compétence (OACC) de l'étudiant en fonction de son semestre quel que soit la modalité, il décrit les compétences mise en œuvre dans l'enseignement du semestre, les objectifs de l'IFMEM pour l'étudiant, les travaux à réaliser durant les stages.

L'étudiant formalisera des objectifs individuels précis, qui donneront les indications sur les attendus plus opérationnels et dédiés à chacune des différentes modalités.

9.4 LES OBJECTIFS INDIVIDUELS DE STAGE

Les objectifs de stage sont préparés par l'étudiant en amont du stage, supervisés et validés systématiquement par le référent pédagogique en s'appuyant sur la méthode SMART.



Ces objectifs individuels représentent la déclinaison opérationnelle des objectifs spécifiques décrits dans le Dispositif de formation progressif des étudiants en lien avec la professionnalisation et les éléments de compétences restant à acquérir. Ils peuvent négociés par l'étudiant avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci et peuvent être réajustés tout au long du stage. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio et l'E-portfolio de l'étudiant.

9.5 LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L' IFMEM des Hôpitaux Civils de Colmar offre la possibilité aux étudiants de faire leurs stages au sein des services de soins des H.C.C. (cf. annexe III) et des établissements sanitaires situés dans les trois GHT² d'Alsace et GHT limitrophes, d'autres régions de France avec lesquels des conventions de stage tripartites seront signées.

Les étudiants seront affectés dans des sous-groupes de stage afin de tenir compte des capacitateurs d'accueil selon des typologies en tension tout en garantissant à l'issue du cursus un parcours diversifié, adapté à l'acquisition des compétences et répondant aux exigences réglementaires.

Des groupes de travail composés de formateurs permanents et des professionnels du secteur sanitaire accueillant des étudiants MERM mèneront une réflexion commune sur l'encadrement et l'évaluation en stage et l'amélioration continue de la qualité de la formation.

9.6 AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE ET PARTICULARISME COLMARIEN : LE PARCOURS PATIENT

a) Les affectations en stage des étudiants sont déterminées par :

- L'application du référentiel de formation de juin 2012 modifié qui précise que huit types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de familles de situations, c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins. Sur la durée de la formation **la durée minimum de stage** dans chaque typologie de stage est définie comme suit :

Typologie	Durée en semaines
Stage de soins en unité clinique	3
Stage d'imagerie de projection	6
Stage de scanographie	6
Stage de d'imagerie par résonance magnétique	6
Stage d'imagerie vasculaire et interventionnelle	3
Stage de radiothérapie	6
Stage de médecine nucléaire	6
Stage d'explorations électrophysiologiques ou d'échographies	3
Stage optionnel	3

- La négociation annuelle des capacités d'accueil entre l'IFMEM et les responsables de l'encadrement des stages
- L'étude du dossier scolaire de l'étudiant et de son parcours de stage (**adaptation du parcours de l'étudiant à ses besoins de manière à le positionner dans une démarche de progression favorable**)
- Le projet professionnel de l'étudiant
- Le thème du Mémoire de Fin d'Etudes
- Le lieu d'habitation de l'étudiant
- Les demandes spécifiques de l'étudiant

Non obstant, l'étudiant s'engage à accepter d'être mobile dans le cadre des différents stages en intégrant l'IFMEM de Colmar

b) Particularisme colmarien :

De manière à répondre aux contraintes de mise en stage dans certaines modalités, mais également pour répondre à un dessein formationnel centré sur **la compréhension du parcours patient dans sa prise en soin oncologique**, l'IFMEM de Colmar a aménagé en collaboration étroite avec les acteurs de terrain, un stage de radiothérapie particulier.



Intérêt de ce Fonctionnement :

Ce dispositif de stage est conçu pour offrir une expérience holistique et progressive à l'étudiant MERM, en mettant l'accent sur les points suivants :

- Interprofessionnalité : En immergeant l'étudiant dans différents services et en le mettant en contact avec différents professionnels de santé (oncologues, infirmiers, psychologues, HAD, etc.), ce dispositif favorise une compréhension approfondie des rôles de chacun et de la collaboration nécessaire à une prise en charge optimale du patient. L'étudiant développe ainsi une vision globale des soins et l'importance du travail d'équipe.
- Vision du Parcours Patient : L'alternance entre l'immersion clinique, le cœur de métier en radiothérapie et la découverte des structures d'aval permet à l'étudiant de suivre le patient sur l'ensemble de son parcours. Il ne se limite pas à la seule étape de la radiothérapie, mais comprend ce qui précède (diagnostic, annonce, autres traitements) et ce qui suit (rééducation, suivi, HAD). Cela lui permet de contextualiser son intervention et de mieux appréhender les besoins du patient à chaque étape.
- 2 semaines de stage de soins supplémentaires dans le parcours de stage de l'étudiant MERM

Utilité pour la Prise en Charge en Radiothérapie :

- Empathie et Relationnel : En ayant été au contact des patients dans des phases différentes de leur maladie (diagnostic, chimiothérapie, soins de support), l'étudiant développe une plus grande empathie et une meilleure capacité à comprendre les appréhensions, les douleurs ou les attentes des patients lors de leur passage en radiothérapie. Il sera plus à même d'adapter sa communication et son accompagnement.
- Anticipation et Adaptabilité : La connaissance des traitements antérieurs (chirurgie, chimiothérapie) et des complications potentielles permet au manipulateur de mieux anticiper les besoins du patient et d'adapter son positionnement, sa communication et sa surveillance. Par exemple, un patient ayant subi une chirurgie peut nécessiter une attention particulière lors du positionnement.
- Conseil et Orientation : En ayant une vision des services de soins de support ou des structures de rééducation, l'étudiant sera plus apte à orienter les patients vers les ressources appropriées ou à répondre à leurs questions concernant la suite de leur prise en charge.
- Prise en Charge Holistique : Ce dispositif renforce la compréhension de la dimension psychosomatique du patient. Le manipulateur radio ne se contente pas de "traiter une pathologie" mais "prend en charge une personne". Il intègre l'impact émotionnel et psychologique de la maladie dans sa pratique quotidienne, contribuant à un accompagnement plus humain et efficace.

9.7 LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

9.7.1 La charte d'encadrement

Le contenu de la charte d'encadrement des étudiants MERM et des partenaires de stage précise que (cf. modèle Annexe IV) :

L'Etablissement d'accueil :

- ✓ s'engage à accueillir l'étudiant dans un contexte de formation lui permettant d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice de la profession en référence à un livret d'accueil et d'encadrement,
- ✓ s'engage à nommer les personnes qualifiées assurant les différents niveaux d'encadrement (maître de stage, tuteur, professionnels de proximité),
- ✓ s'engage au respect du statut de stagiaire et à intégrer la démarche d'évaluation conformément aux dispositions réglementaires.

L'Institut de formation

- ✓ désigne le référent formateur du stage et en informe la direction de l'Etablissement d'accueil,
- ✓ s'engage à transmettre le projet de formation et les informations pédagogiques nécessaires à l'encadrement,
- ✓ propose aux Etablissements d'accueil les modalités de collaboration et la réalisation de bilans de fonctionnement,
- ✓ permet au formateur référent de l'IFMERM d'intervenir sur le lieu de stage en cas de difficultés d'apprentissage mais en aucun cas dans l'encadrement de l'étudiant dans la réalisation de soins. Le formateur référent du stage peut être sollicité à la demande de l'étudiant ou de l'équipe soignante.

L'Etudiant stagiaire vis-à-vis de l'Etablissement d'accueil :

- ✓ prend des initiatives responsables dans la limite de son niveau de formation et s'inscrit dans une logique de réflexion et d'analyse des pratiques,
- ✓ s'engage à respecter la réglementation professionnelle et adopte un comportement attentif et respectueux envers les personnes et les biens,
- ✓ s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage,
- ✓ mobilise l'ensemble des ressources mises à sa disposition pour acquérir les éléments de compétences possibles en lien notamment avec les situations prévalentes du service.

9.7.2 La convention de stage

La convention de stage est tripartite. Elle est signée par le Directeur l'Institut de Formation de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale, le Directeur de l'établissement d'accueil et l'étudiant (cf. Annexe V).

Au début de son cursus scolaire, chaque étudiant reçoit un exemplaire papier de la convention de stage en usage, qu'il conserve dans son portfolio.

Il complète et signe un document attestant de la prise de connaissance des éléments constitutifs de la convention et de son engagement à les respecter.

Cette attestation est conservée dans son dossier scolaire.

Pour toutes les affectations en stage en dehors des Hôpitaux civils de Colmar, les étudiants signent la convention dédiée aux lieux de stages.

9.8 LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS

A l'issue de chaque période de stage chaque étudiant est invité à évaluer au travers d'un questionnaire de satisfaction (Google forms) sa formation clinique.

Il y mentionne les points positifs et les axes d'améliorations et précise si les informations en lien avec le stage sont à jour sur My-K, si l'accueil est personnalisé, si les modalités de déroulement de stage ont été présentées, si un ou des tuteur(s) de stage ont été désignés.

La grille d'évaluation de la qualité des lieux de stage est élaborée selon les critères répondant à la certification d'un stage conformément au référentiel de formation.

9.9 L'ETUDIANT MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

Les missions principales de l'étudiant sont :

1. Préparer son stage en recherchant les informations nécessaires à son bon déroulement : pré requis, population accueillie, pathologies prévalentes ; actes et activités pouvant faire l'objet d'un apprentissage, objectifs de progression...
2. Observer, Comprendre, Agir et Mobiliser les ressources du stage pour acquérir les éléments de compétences à travers diverses situations de soins sous la supervision des professionnels.
3. Organiser, en concertation avec le tuteur de stage, le bilan de mi stage pour réajuster les objectifs de progression et d'acquisition.
4. S'auto évaluer et développer l'analyse de ses forces et faiblesses pour réajuster le projet de formation au regard des 10 compétences professionnelles requises.

Les principales attributions et activités de l'étudiant sont :

1. Préparer son stage en recherchant les prérequis nécessaires ou à acquérir. (biologie, physiologie, sémiologie, pathologies, principes de physique appliquée selon les technologies utilisées en stages, pharmacologie, techniques de soins...).
2. Participer activement aux séances de préparation spécifiques de stage à l'IFMER.
3. Réaliser les travaux préalables demandés par les lieux de stage.
4. Réaliser les travaux demandés par l'IFMER durant le stage notamment en lien avec des analyses de pratiques ou bien des travaux d'évaluations normatives.
5. Définir les objectifs de progression et d'acquisition des éléments de compétences au regard de son parcours de stage et des évaluations antérieures par les professionnels de santé et dans la capacité à prendre en charge un patient et les activités.
6. Réajuster les objectifs d'apprentissage en cours de stage et de sa formation.
7. Utiliser les outils et supports de suivi mis à la disposition de l'étudiant par les équipes de professionnels de santé et par l'IFMER, notamment la bonne tenue du portfolio.
8. Préparer son entretien d'évaluation de fin de stage avec le tuteur de stage et son entretien avec le formateur référent de suivi pédagogique.
9. Evaluer au travers d'un questionnaire de satisfaction (Google forms) sa formation clinique à l'issue de chaque période de stage.

9.10 LE RESPONSABLE DE LA FILIERE ET DE LA FORMATION CLINIQUE

Les missions principales du responsable de la filière de formation sur le versant de la formation clinique sont :

1. Assister le Directeur de soins du centre dans les activités liées au déroulement de la formation clinique.
2. Mobiliser le coordonnateur de stage du GHT Centre Alsace.
3. Organiser la formation clinique des étudiants.
4. Créer un parcours de stage individualisé pour chaque étudiant.
5. Travailler avec les partenaires de la formation clinique et les formateurs référents des stages.
6. Assurer une fonction pédagogique auprès des étudiants.

Les principales attributions et activités du formateur référent de la formation clinique sont :

1. S'assurer de la qualification et de l'agrément des stages.
2. Créer des parcours de stage individualisés pour chaque étudiant.
3. Communiquer avec les partenaires de la formation clinique.
4. Participer avec les Directeurs adjoints IFSI/IFAS, les formateurs référents des stages et les partenaires de la formation clinique aux travaux d'encadrement.
5. Assurer une fonction pédagogique auprès des étudiants.
6. Assister le Directeur de soins du centre et ou les Directeurs adjoints IFSI/IFAS dans la gestion d'incidents ou d'évènements indésirables survenus en formation clinique.

9.11 LE FORMATEUR REFERENT DE STAGE

Les missions principales du formateur référent de stage sont :

1. Assister le directeur dans les activités liées au déroulement de la formation en stage.
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation clinique des étudiants.

Les principales attributions et activités du formateur référent de stage sont :

1. Créer et maintenir une relation partenariale.
2. Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du référentiel de formation.
3. Accompagner l'étudiant dans sa formation clinique.

Le formateur référent de stage travaille en coopération avec le maître, le tuteur de stage et les professionnels de proximité.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant et du responsable de l'encadrement.

L'étudiant a connaissance, en début d'année, du nom des formateurs référents de l'ensemble des stages. Un travail de réflexion sur l'encadrement et l'évaluation des étudiants en stage est en cours en partenariat avec des cadres de santé des HCC.

9.12 LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le référent de suivi pédagogique accompagne l'étudiant dans sa formation clinique.

Les missions principales du formateur référent de suivi pédagogique sont :

1. Accompagner l'étudiant à cheminer, à progresser dans sa formation.
2. Favoriser la construction du projet professionnel de l'étudiant au regard des exigences réglementaires.

Les principales attributions et activités du formateur référent de suivi pédagogique sont :

1. Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation.
2. Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources et si besoin mettre en place un dispositif de lutte contre la rupture de formation en établissant un contrat pédagogique écrit et signé précisant les objectifs et modalités pédagogiques.
3. Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique.
4. Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation.
5. Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur.
6. Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés.
7. Représenter l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits.

Une rencontre de suivi pédagogique est systématique à la fin du stage afin d'évaluer la progression dans l'acquisition des éléments de compétences.

Du fait de sa connaissance du parcours de formation théorique et clinique de l'étudiant, le référent de suivi pédagogique travaille en collaboration avec le référent de stage, le tuteur /maître de stage et le responsable de filière en cas d'accompagnement particulier. Il accompagne l'étudiant dans l'élaboration d'objectifs de progression et l'utilisation d'outils comme l'appropriation du portfolio.

9.13 LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

- ❖ Le Centre de Documentation – la Bibliothèque universitaire de l'UNISTRA
- ❖ Le portfolio et son contrat d'utilisation
- ❖ Un guide qui présente l'ensemble du processus de formation clinique
- ❖ Des préparations de stage assurées par l'équipe pédagogique en fonction des spécificités de prises en charge
- ❖ Les coordonnées des référents de stage en cas de besoin
- ❖ La possibilité de prendre rendez-vous avec la Direction et/ou le formateur de suivi pédagogique en cas de besoin.
- ❖ Un entretien de suivi pédagogique individuel post stage
- ❖ Les livrets d'accueil et d'encadrement des lieux de stage accessibles sur 2 postes informatiques au CDI et sur la plateforme de communication My K
- ❖ Les supports de prérequis en lien avec des lieux de stage spécifique
- ❖ Le bilan XABCDE/SAMPLER qui permet l'évaluation de l'état de santé d'une personne
- ❖ La fiche de sécurisation de l'administration médicamenteuse
- ❖ Une calculatrice simple pour certaines évaluations soumises à des calculs de dose
- ❖ Le guide pour l'analyse de la pratique des activités rencontrées et le niveau d'exigence attendu
- ❖ Une plateforme numérique institutionnelle pour la transmission des informations
- ❖ « G suite for Education » : Un outil numérique permettant des enseignements à distance

- ❖ Une plateforme numérique pour l'enseignement et l'évaluation à distance
- ❖ Un contrat pédagogique écrit et signé entre l'étudiant, l'IFMERM et si besoin le terrain de stage est établi pour définir les objectifs, les modalités d'encadrement et d'accompagnement nécessaire au maintien de la progression des acquisitions au regard du niveau de compétences attendues.

9.14 LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE

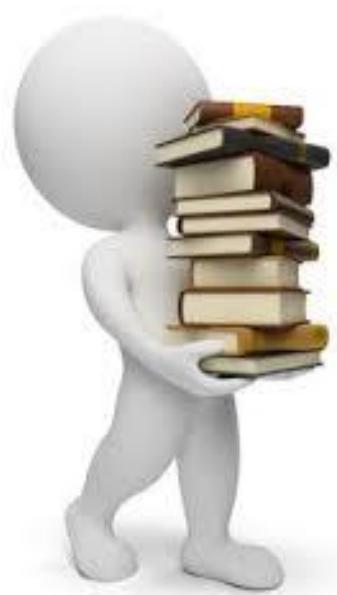
Pour aider l'étudiant dans l'acquisition des actes, activités et techniques de soins et d'activités MERM, des séquences pédagogiques dites "Travaux Pratiques" en tenue professionnelle et avec utilisation de matériels pédagogiques spécifiques : mannequin, dispositifs médicaux, sont organisées tout au long des semestres (cf. annexe VI).

- ❖ Démonstration par un professionnel
- ❖ Manipulation de matériels spécifiques par les étudiants
- ❖ Manipulation gestuelle de techniques de soins par chaque étudiant
- ❖ Manipulation gestuelle de techniques de soins par un étudiant et observation par les pairs

Les enseignements théoriques et pratiques seront réalisés en partenariat avec les formateurs permanents de la filière des soins infirmiers, des aides-soignants, des infirmiers de bloc opératoire mais également les professionnels spécialisés des HCC.

Les équipes en interfiliarité du CFPP participent, de fait de leurs qualification, aux enseignements de suivants :

- ✓ Gestes et postures – manutention : organisme SIFAM
- ✓ Gestes et soins d'urgences : formateurs FGSU niveau 2 par conventionnement avec le CESU 68
- ✓ Gestion de l'environnement application des règles comportementales au sein d'un bloc opératoire,
- ✓ Gestion de l'environnement aseptique
- ✓ Numérique en santé : technicien numérique avec DU numérique en santé
- ✓ Simulation en santé : formateurs formés dans la construction de scénari, préparation, déroulement et débriefing.....



10 VALIDATION - CERTIFICATION

L'ARRETE DU 14 JUIN 2012 MODIFIE RELATIF AU DIPLOME D'ETAT DE MANIPULATEUR EN ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE :

CERTIFICATION

Article 8¹ – Le diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- ✓ 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
- ✓ 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Les 120 crédits européens sont répartis par semestre selon les organisations suivantes :

DOMAINES	ECT S	SEMESTRES (nombre d'UE)					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
UE Sciences Humaines Sociales Droit	7	1	2	1			
UE Sciences de la Matière et de la Vie, Sciences Médicales	21	4	2	3	2		
UE Sciences et Techniques, Fondements et Méthodes en Imagerie Médicale Diagnostique et Thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles	21	4	3	1	1	1	
UE Sciences et Techniques, Interventions en Imagerie Médicale Diagnostique et Thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles	39	2	3	4	4	6	2
UE Outils et Méthodes de travail	10	1	2	1	2	1	1
UE Intégration des Savoirs et Postures Professionnelles	21		1	1	1	2	2
UE Optionnelle	1						1
TOTAL	120	12	13	11	10	10	6

Article 25² – Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation ;
- La validation des actes, activités ou techniques réalisées en situation réelle ou simulée.

¹ Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale

² Ibid

10.1 VALIDATION DES COMPETENCES

Article 9¹ – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;
- Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

Article 17² - Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique (soit 210 h) ;
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- Avoir mis en œuvre les éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- Avoir réalisé des actes et activités liées au stage effectué.

10.2 COMMISSION SEMESTRIELLE D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Article 18³ –Les crédits de formation sont attribués par une commission semestrielle d'attribution des crédits sous la présidence du directeur de l'IFMERM.

A l'IFMERM de Colmar, un règlement intérieur est mis en place sur les règles de nomination, de fonctionnement de cette commission. Une décision de nomination des membres est effectuée chaque année par le directeur de l'IFMERM et elle est portée à la connaissance des membres de l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'institut.

Le nombre d'ECTS associé à chaque unité d'enseignement correspondant au coefficient utilisé pour le calcul de la moyenne générale par semestre.

L'attribution des crédits en stage est soumise à des conditions prévues par la réglementation en vigueur notamment dans le respect d'un crédit par semaine de stage.

Le passage en année supérieure est validé par le jury semestriel de fin de scolarité à l'issue des sessions de rattrapage de chaque semestre. Les résultats du semestre 6 sont communiqués aux étudiants après la proclamation des résultats par le jury d'attribution du diplôme d'Etat.

¹ Ibid

² Ibid

³ Ibid

Le passage en L2 et le maintien en formation sont conditionnés par :

Passage en Année Supérieur de droit	Situation de redoublement
Si étudiant cumule 60 Ects sur Semestre 1 et 2	Si étudiant cumule entre 30 et 47 Ects Il formule sa demande à la SCTPSIE ¹
Ou	Exclusion de la formation
Si étudiant cumule 48 Ects sur Semestre 1 et 2	Si l'étudiant cumule < à 30 Ects Situation faisant l'objet d'une décision par la SCTPSIE¹
	Etudiant formule sa demande pour bénéficier d'une troisième inscription administrative dans l'année de formation

Le passage en L3 et le maintien en formation sont conditionnés par :

Passage en Année Supérieur de droit	Situation de redoublement
Si étudiant cumule 120 Ects sur Semestre 1 à 4	Si l'étudiant valide les 60 Ects L1 étudiant cumule entre 30 et 47 Ects de S3 et S4
Ou	Si l'étudiant ne valide pas les 60 Ects L1 mais cumule au moins 48 Ects L2
Si étudiant cumule 60 Ects sur Semestre 1 et 2	Il formule sa demande à la SCTPSIE ¹
+	Exclusion de la formation
48 Ects sur Semestre 3 et 4	Si l'étudiant valide les 60 Ects de L1 mais cumule < à 30 Ects sur le semestre 3 et 4
	Situation faisant l'objet d'une décision par la SCTPSIE¹
	Etudiant formule sa demande pour bénéficier d'une troisième inscription administrative dans l'année de formation

Les conditions de présentation au jury régional de certification sont :

Passage devant le Jury Régional	Situation de redoublement
Si étudiant cumule 150 Ects sur Semestre 1 à 5	Si l'étudiant ne présente pas les 150 Ects du semestre 1 à 5 à l'issue des sessions de rattrapage. Il formule sa demande à la SCTPSIE ¹
+	Situation faisant l'objet d'une décision par la SCTPSIE¹
Avoir réalisé la totalité des éléments constitutifs (théorie et stages) du semestre 6	Etudiant formule sa demande pour bénéficier d'une troisième inscription administrative dans l'année de formation

¹ Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants

10.3 PROCESSUS GLOBAL D'AIDE A LA REUSSITE DES ETUDIANTS MERM A L'IFMEM DE COLMAR

La réussite des étudiants intégrant l'institut est une priorité, et nécessite la mise en place de dispositifs favorisant. Aussi, 3 dispositifs sont à présent opérationnels au sein de l'IFMEM :

1. L'Université d'été :

Ce dispositif a pour vocation de permettre une remise à niveau des pré-requis nécessaires pour prévenir la rupture de formation en lien avec les UE centrées sur les technologies radiologiques, radiothérapie, médecine nucléaire et radiologie conventionnelle.

L'objectif général est de consolider en 4 jours les bases en mathématiques et sciences physiques du programme de Terminale spécialités mathématiques et physique-chimie, en incluant des notions essentielles aux calculs en milieu médical, comme le produit en croix et les conversions d'unités utiles aux dosages et perfusions.

Le format est le suivant : la durée est de 4 jours- la dernière semaine d'aout juste avant la rentrée, le public étant les étudiants ou candidats souhaitant intégrer l'école DE Manipulateur d'Électroradiologie médicale du CFPP de Colmar ou des autres écoles MERM.

Cette formation propose des cours théoriques, des exercices pratiques, des études de cas et des applications en imagerie médicale

2. Le Mentorat

Les étudiants L2 MERM incarnent un pilier essentiel pour l'intégration et la progression des nouveaux arrivants. Leur rôle va bien au-delà de l'accueil initial, s'étendant à un accompagnement continu et stratégique, notamment dans :

- L'accueil et l'Intégration : Créer un Environnement Serein
- L'accompagnement : Les Clefs de la Réussite
- L'explication du fonctionnement général de l'Institut : Naviguer dans le Système
- Les conseils et Soutien Tout au Long de l'Année

3. Les Ateliers de support

L'équipe pédagogique organise des ateliers supports, de remobilisation des notions identifiées en fonction des résultats aux évaluations, notamment en physique fondamentale.

10.4 L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS EGALEMENT DANS LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS

En sus du suivi pédagogique général, afin d'individualiser davantage le parcours de formation d'étudiants en difficultés, et pour répondre à une stratégie de prévention de rupture du parcours, un contrat pédagogique écrit et signé entre l'étudiant, l'IFMERM et si besoin le terrain de stage est établi.

Le contrat pédagogique vise à aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources tout en précisant les objectifs et modalités pédagogiques.

Il définit les objectifs, les modalités d'encadrement et d'accompagnement nécessaire au maintien de la progression des acquisitions au regard du niveau de compétences attendues.

Par ailleurs, chaque étudiant peut formuler des vœux d'affectation de lieux de stage en lien avec son projet professionnel sous réserve de remplir les conditions de prérequis nécessaires pour l'affectation en stage.

L'étudiant a également la possibilité :

- ✓ de consulter ses copies d'évaluation,
- ✓ de transmettre des travaux formatifs aux formateurs référents d'unités d'enseignement ou de suivi pédagogique,
- ✓ de participer à des ateliers de révisions et/ou d'approfondissements,
- ✓ d'accéder aux salles de pratiques pour perfectionner les pratiques de soins en lien avec l'exercice professionnel MERM,
- ✓ de saisir le référent de suivi pédagogique et/ou la Direction de l'IFMERM pour un accompagnement économique, social, pédagogique, numérique selon les besoins identifiés.

10.5 ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFMEM DE COLMAR

Article 10¹ – L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen.

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire d'unités d'enseignement (U.E.) qui font l'objet d'évaluation semestrielle selon diverses modalités (individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage).

Les dates de sessions initiales et de rattrapages pour chaque semestre sont soumises pour validation à l'ICOGL² de l'année scolaire en cours et affichées sur les panneaux dédiés en début de chaque semestre.

A l'IFMERM de Colmar, en cas de note inférieure à 10/20 une double correction est effectuée.

Chaque étudiant a la possibilité de consulter sa copie auprès du référent de l'unité d'enseignement concerné, en adressant une demande par courriel sous 72h après communication des résultats d'évaluation, dans une perspective de progression dans l'acquisition des connaissances nécessaires à l'aboutissement du projet professionnel.

10.6 PRINCIPES DE NOTATION RETENUS – COMPENSATION UE

Les Unités d'Enseignement sont notées sur 20 points.

Afin de rester dans une logique d'approche par compétences avec une orientation professionnalisante, des unités d'enseignement font l'objet d'une notification par les termes : "VALIDÉ" ou "NON VALIDÉ".

¹ Ibid

² Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

Les indicateurs pris en considération sont soit les critères de soins dont la SECURITE soit les critères réglementaires pour l'attribution des crédits européens.

Article 12¹ - La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondantes à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Article 14¹ - La compensation des notes s'opèrent entre deux unités d'enseignements d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités sans aucune note inférieur à 8/20.

10.7 ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les résultats aux épreuves théoriques et en formation clinique sont transmis en post Commission Semestrielle d'Attribution des Crédits individuellement, soit par courrier, soit sur support informatique sécurisé.

Chaque étudiant obtient une copie de la fiche récapitulative pour chaque semestre concerné. Elle fait office de convocation pour les sessions suivantes en cas de non obtention des crédits des éléments constitutifs de chaque semestre.

10.8 ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- ❖ Les locaux sont accessibles pour toutes personnes présentant un déficit moteur, visuel, sensitif et auditif.
- ❖ Les ressources handicap permettent :
 1. D'identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins et co-construire les solutions de compensation :
 - Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet (tiers personne, équipe pédagogique cursus antérieur, conseiller orientation, professionnels de santé assurant le suivi médical...)
 - La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap
- Des supports sont disponibles : Notice d'information - Maquette de demande des conditions de passage des épreuves aux examens - Entretien avec le référent handicap du CFPP
 - Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné :
 - Le Conseil Régional du Grand Est
 - ARS Grand Est - Département des Ressources Humaines en santé Service des Professions non médicales – 03.83.39.79.63 grand-est.ars.santé.fr

¹ Ibid

- MDPH 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 - 03.89.30.68.10
- AGEFIPH www.agefiph.fr

Le référent handicap du Centre de Formation :

- referent.handicapcfpp@ch-colmar.fr

2. *D'accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements de la situation de formation (en institut et en stage) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques...*

Au sein du CFPP, la prise en compte du handicap et l'aménagement de la formation s'applique exclusivement sur la formation en IFSI et pas sur la formation clinique.

Pour les évaluations normatives :

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement. Pour toute application de mesures d'aménagement des évaluations, l'apprenant compose dans une salle dédiée afin de bénéficier pleinement des modalités et d'assurer la discréetion professionnelle concernant la situation de l'apprenant

Nature des aménagements	Indicateurs		Nature du handicap
Organisation du temps	Taux de majoration	Fonction du besoin de l'apprenant Maximum tiers temps	Troubles –dys- Troubles visuels Troubles auditifs...
Accès aux locaux et installation de matériel	Se référer au chapitre 1 ci-dessus	Salle d'examen proximité sanitaires Usage d'un fauteuil ergonomique Proximité mur, pilier	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs Troubles neuro-moteurs...
Aides techniques	Ordinateur de l'apprenant Ordinateur du CFPP Logiciels spécifiques	Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...
Mise en forme des sujets	Agrandissement Taille de la police	Format A4 – A3 Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles visuels ...
Aides humaines	Secrétaire lecteur Secrétaire scripteur	Fonction du besoin de l'apprenant et de la durée de l'épreuve	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...

Veiller à la mise en œuvre effective et pérenne des préconisations retenues

- ✓ Le calendrier des évaluations intègre une application de tiers temps pour chaque UE en cas de besoin
- ✓ Information des équipes pédagogiques concernées par courriel

10.9 MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres » conformément à l'article 16 de l'arrêté du 17/01/2020 modifié relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat (...) manipulateur d'électroradiologie médicale et portant disposition diverses.

Les demandes sont soumises pour décision auprès de la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

La dispense de validation normative des UE ayant fait l'objet d'une demande par l'étudiant et actée par l'instance, requiert toutefois la participation de celui-ci aux enseignements pour actualisation des connaissances dans le contexte d'un exercice professionnel de manipulateur en électroradiologie médicale.

10.10 LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCIER

L'étudiant :

L'étudiant bénéficie de dispositifs multimodaux d'expression de ses besoins relatifs :

- A la mobilisation des prérequis nécessaires en formation théorique et clinique en lien avec les attendus
- A l'accompagnement pédagogique individualisé durant le cursus de formation
- Aux apprentissages des éléments de compétences attendues au niveau « Novice »
- A l'accompagnement et l'explicitation de son projet professionnel
- A l'accompagnement social, psychologique en lien avec sa formation

Les employeurs/financeurs

Chaque année un questionnaire relatif à l'employabilité des nouveaux diplômés issue de notre établissement sera adressé aux établissements sanitaires des différents territoires de la Région Grand Est et Régions limitrophes.

Les objectifs sont :

- ✓ d'évaluer l'adaptation à l'emploi des nouveaux agents formés par notre Centre de Formation pour ajuster la formation clinique et théorique
- ✓ recenser les besoins de formation continue des professions de santé paramédicales

Une réunion annuelle des partenaires de formation est organisée au CFPP. L'ordre du jour est élaboré à partir du recensement des besoins des partenaires de la formation clinique et l'analyse des bilans de stage réalisés avec les partenaires de stage et les référents de stage de l'IFMERM.



11 DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les droits et les devoirs des étudiants sont stipulés dans l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et dans le règlement intérieur du CFPP et applicable à l'ensemble des filières de formation. L'étudiant en prend connaissance au début de chaque année de formation et bénéficie d'une présentation en promotion plénière et d'un exemplaire transmis individuellement par voie informatique.

11.1 DROITS DES ETUDIANTS

A l'IFMERM:

Dispositif de formation :

- Bénéficier, dans le cadre du suivi pédagogique, d'un accompagnement individualisé durant toute la formation,
- Avoir accès au Centre de Documentation médicale et paramédicale,
- Utiliser les locaux et le matériel à des fins pédagogiques,
- Avoir accès aux éléments constitutifs de son dossier scolaire après autorisation du Directeur de l'IFMERM,
- Avoir la possibilité d'interrompre ou arrêter sa formation,
- Avoir la possibilité de demander la suspension temporaire des études (Césure) selon des modalités réglementaires et institutionnelles

Communication – Représentativité

- Solliciter un entretien avec le Directeur de l'IFMEM ou son représentant,
- Etre assurés de la confidentialité de leur parcours de formation vis-à-vis de tiers (parents, employeur),
- Etre représentés et s'exprimer soit directement soit par l'intermédiaire de leurs représentants élus au cours de chaque 1er trimestre scolaire, au sein de la gouvernance de l'IFMEM,
- Etre représentés et s'exprimer par l'intermédiaire de leurs représentants titulaires et suppléants élus lors de rencontres avec la Direction et les formateurs référents de semestres,
- Etre représentés ou s'exprimer individuellement lors des bilans de semestre,
- Se regrouper dans le cadre de l'organisation de leur choix,
- Bénéficier d'un espace d'affichage respectant les modalités énoncées dans le règlement intérieur,
- Bénéficier du droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

EN STAGE :

- Exprimer des souhaits de stage qui peuvent être validés en fonction de ses acquisitions attendues dans son parcours de formation,
- Bénéficier d'un encadrement de qualité lui permettant d'atteindre ses objectifs de formation,
- Bénéficier d'une prise en charge en cas d'accident d'exposition au sang ou d'accident de travail.

Suivi médical et vaccination

Au cours de sa scolarité, l'étudiant bénéficiera d'une consultation médicale préventive. Il a la possibilité de solliciter un rendez-vous auprès du médecin du CFPP. Tout évènement nécessitant un suivi médical ou la mise en œuvre de dispositions particulières sera transmis à l'étudiant sous réserve que la Direction soit informée par la structure d'accueil et/ou l'étudiant.

11.2 DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les étudiants sont tenus de respecter :

A l'IFMEM :

- Le règlement intérieur,
- Les valeurs professionnelles énoncées dans le projet pédagogique,
- La discréetion et le secret professionnel,
- Les principes de la formation énoncés dans le présent document,
- L'organisation des activités pédagogiques en présentiel et/ou distanciel,
- Produire les travaux demandés dans le cadre de la formation dont les Analyses des Situations ou Activités Rencontrées (ASAR),
- L'engagement personnel dans la participation aux séquences pédagogiques en présentiel et/ou distanciel et dans l'acquisition des connaissances nécessaires pour le développement des éléments de compétences requis en formation,
- Le matériel et les ouvrages prêtés,
- La tenue professionnelle nécessaire lors des enseignements en salle de démonstration,
- Le droit à l'image et à la propriété intellectuelle,
- L'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

EN STAGE :

- La convention de stage,
- La tenue professionnelle nécessaire et adaptée à l'activité du lieu de stage,
- Produire les travaux demandés par les partenaires de la formation clinique,
- Produire les Analyses de Situations et d'Activités Rencontrées (ASAR) en formation clinique,
- Le contrat et la charte d'utilisation du portfolio,
- Les mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment le secret professionnel et le devoir de réserve,
- Les instructions des responsables des structures d'accueil,
- Produire les travaux demandés dans le cadre de la formation,
- Le droit à l'image et l'interdiction de l'usage d'appareils permettant de photocopier, photographier autrui,
- L'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

12 ANNEXES

12.1 ANNEXE I. MODALITES D'EVALUATIONS SPECIFIQUES A L'IFMERM DE COLMAR

SEMESTRE 1

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
1	UE 1.1.S1 Psychologie Sociologie Anthropologie	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances avec analyse de situation
1	UE 2.4.S1 Biologie moléculaire et cellulaire	Sur 20	A déterminer	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 2.10.S1 Oncologie	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.5.S1 Physiologie générale pathologies ostéo articulaires	20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs Permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.11.S1 Physique fondamentale	20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.1.S1 Physique appliquée techniques d'imagerie	Sur 20	A déterminer	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 3.2.S1 Physique appliquée techniques d'imagerie	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 3.10 S1 Hygiène et prévention infections	Sur 20	A déterminer	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances+ exercices pratiques
1	UE 3.11 S1 Concepts et raisonnement clinique	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique professionnelle
3	UE 3.8.S1 Radiobiologie, Radioprotection	20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 4.1.S1 Techniques de Soins	20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Mise en situation simulée
2	UE 4.4.S1 Techniques de Soins	20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite et mise en situation simulée
1	UE 5.1.S1 Anglais	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Intervenants	Présence et Participation active
6	UE 6.7.S1 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle		Evaluation des compétences en stages

SEMESTRE 2

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 1.2.S2 Santé publique et Economie de la santé	Sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 1.3.S1 Législation Ethique et Déontologie	Sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.2.S2 Anatomie du tronc	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.6.S2 Physiologie, sémiologie et pathologies digestives et uro-néphrologiques	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.4.S2 Physique appliquée et technologie médecine nucléaire, radiothérapie interne vectorisée	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.6.S2 Physique appliquée et technologie en radiothérapie	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.9.S2 Pharmacologie générale, médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
1	UE 4.1.S2 Soins techniques	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Exercice en simulation
1	UE 4.3.S2 Gestes et Soins d'Urgences	V	21h	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présence et participation active aux ateliers FGSU
2	UE 4.4.S2 Explorations radiologiques de projection	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissance et mise en situation simulée
1	UE 5.1.S2 Anglais	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Intervenants	Présence et participation active
2	UE 5.2.S2 Méthode de travail - TIC	Sur 20	A déterminer	NON	Groupe restreint	Formateurs permanents	Présentation orale d'un support numérique
1	UE 6.1.S2 Evaluation situation clinique	Sur 20	A déterminer	NON	Groupe restreint	Formateurs permanents	Travail écrit avec présentation orale situation de soin
8	UE 6.7.S2 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle		Evaluation des compétences par les tuteurs

SEMESTRE 3

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 1.1.S3 Psychologie, Pédagogie, Sociologie Anthropologie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 2.3.S3 Anatomie tête cou système nerveux	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.7.S3 Physiologie, sémiologie pathologies vasculaires, cardiaques respiratoires Orl	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 2.10.S3 Oncologie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.3.S3 Physique appliquée et technologie remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 4.2.S3 Relation de soin et communication avec la personne soignée	sur 20	A déterminer	NON	Groupes restreints	Formateurs permanents	Jeux de rôles situations de soins
2	UE 4.5.S3 Explorations scanographiques	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite et mise en situation simulées
2	UE 4.8.S3 Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.10.S3 Exploration et traitements en médecine nucléaire	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 5.1.S3 Anglais	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 6.2.S3 Mise en œuvre d'une exploration d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Travail écrit avec présentation orale
8	UE 6.7.S3 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stage

SEMESTRE 4

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 2.8.S4 Physiologie, sémiologie pathologies système nerveux et psychiatrie	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.9.S4 Physiologie sémiologie pathologies endocriniennes, reproduction gynécologie obstétrique	sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 3.5.S4 Physique appliquée technologie ultrasonographie et explorations fonctionnelles	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 4.5.S4 Explorations scanographiques	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances et mise en situation simulée
2	UE 4.6.S4 Explorations en remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances et mise en situation simulée
2	UE 4.9.S4 Radiothérapie externe et curiethérapie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.11.S4 Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 5.1.S4 Anglais	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Traduction écrite en français d'un article professionnel
2	UE 5.3.S4 Initiation à la recherche	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
3	UE 6.2.S4 Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Travail écrit d'une analyse de situation professionnelle et présentation orale
12	UE 6.7.S4 Stages		Scolarité	Non	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stages

SEMESTRE 5

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
1	UE 3.7.S5 Réseaux d'images et de données	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances et exercices pratiques
2	UE 4.6.S5 Exploration en Remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances et mise en situation simulée
2	UE 4.9.S5 Radiothérapie Externe et Curiethérapie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances par Quizz Box® pour les QCM
2	UE 4.10.S5 Explorations et traitements en médecine nucléaire	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite des connaissances
1	UE 4.12.S5 Spécificité PEC nouveau-né et enfant en explorations radiologiques et remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle Travail écrit à réaliser pendant le stage	Formateurs permanents	Evaluation orale des connaissances
1	UE 5.1.S5 Anglais	sur 20	A déterminer	NON	Groupe restreint	Intervenants	Présentation orale d'un article professionnel
3	UE 6.2.S5 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Analyse de situation professionnelle avec présentation orale
12	UE 6.7 Stages	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stage

SEMESTRE 6

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
3	UE 4.7.S6 Imagerie vasculaire et interventionnel	sur 20	A déterminer	NON	Ecrit individuel	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 4.14.S6 Organisation de l'activité et interprofessionnalité	sur 20	A déterminer	NON	Ecrit individuel	Formateurs permanents et Professionnels de terrain	Travail écrit sur l'organisation du travail à partir d'un stage
1	UE 5.2 S 6 Anglais	sur 20	Scolarité	NON	Individuelle	Professeurs d'anglais	Abstract du mémoire de fin d'études
2	UE 6.4.S6 Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Travail écrit à partir situation vécue en stage
8	UE6.5.S6 Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle	sur 20	A déterminer	NON	A déterminer	Directeur de mémoire Professionnel expert	Mémoire de Fin d'Etude avec travail écrit et argumentation orale
1	UE 6.6.S6 Optionnelle	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Rapport oral
14	UE 6.7.S6 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stage

12.2 ANNEXE II. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2025/2026